

SOMMAIRE

LA CONNAISSANCE DE L'ENTITE	2
L'ANALYSE DES OPÉRATIONS DE L'ENTITE	5
LE BILAN DE L'ENTITE	11
LE PLAN COMPTABLE SYSCOHADA REVISE	17
LE COMPTE – LE VIREMENT COMPTABLE – LA RÉCIPROCITÉ DES COMPTES – LA PARTIE DOUBLE	21
LES COMPTES DE GESTION ET DETERMINATION DU RESULTAT	27
L'ORGANISATION COMPTABLE DU SYSTÈME CLASSIQUE	34
LES ACHATS ET LES VENTES DE BIENS ET DE SERVICES	39
LA DECLARATION DE LA TVA	48
LES MODES DE REGLEMENT	53

LA CONNAISSANCE DE L'ENTITE

1. LA DEFINITION DE L'ENTITE

L'entité est un agent économique qui produit, transforme et commercialise des biens et des services. Elle doit pour cela mettre en œuvre des moyens afin de lui permettre de réaliser un bénéfice.

Les moyens mis en œuvre par l'entité sont :

- **Le capital** : Argent nécessaire à la création et au fonctionnement de l'entité.
- **Le travail** : Activité de l'ensemble du personnel de l'entité.

2. LA CLASSIFICATION DES ENTITES

21. CLASSIFICATION SELON L'ACTIVITE

- ❖ Les entités agricoles (Secteur primaire) : Il s'agit des entités dont l'activité s'exerce dans un domaine où les ressources naturelles sont prépondérantes. Ces entités exploitent la terre.
- ❖ Les entités industrielles (Secteur secondaire) : ce sont les entités qui achètent des matières premières et fournitures, les transforment en produits finis, puis les vend (FIBACO, SUCRIVOIRE, UNIWAX, etc..).
- ❖ Les entités commerciales (Secteur tertiaire) : ce sont les entités qui font de l'achat vente de marchandises ou la vente de services (SOCOCE, BICICI, etc..)

22. CLASSIFICATION SELON LA FORME JURIDIQUE

- ❖ Les sociétés de personnes : les Sociétés en Nom Collectif (SNC) : ce sont des sociétés individuelles, familiale (École privée, Saloon de coiffure, Maquis, etc..)
- ❖ Les sociétés de capitaux : ce sont des sociétés constituées par plusieurs personnes. Dans ces sociétés, les apports priment sur les individus qui les ont effectués (S A, S A R L).

23. CLASSIFICATION SELON LA TAILLE

Selon cette classification, l'on distingue :

- ❖ Les petites entités (garages, maquis, écoles privées)
- ❖ Les moyennes entités (UTB...)
- ❖ Les grandes entités (FIBACO, SODECI, CIE ...)

Cette classification peut se faire :

- Soit en fonction du chiffre d'affaires
- Soit en fonction de l'effectif du personnel
- Soit en fonction de l'importance du capital

24. CLASSIFICATION SELON L'ORIGINE DES CAPITAUX

Selon cette classification, l'on distingue :

- ❖ Les entités privées : ce sont des entités qui appartiennent à des personnes physiques ou morales (FIBACO, SITAB...)
- ❖ Les entités publiques : ce sont des entités qui appartiennent à l'État (BNI, port autonome...)
- ❖ Les entités mixtes : ce sont des entités dont le capital est en partie public et en partie privé (SOTRA...)

3. LES FONCTIONS DE L'ENTITE

Afin d'atteindre les objectifs fixés (production, vente, bénéfice), les activités de l'entité sont ventilées par fonction.

Les principales fonctions qui concourent à l'activité de l'entité :

- ❖ La fonction technique (production) : elle s'occupe de la fabrication des produits finis et de l'entretien des machines de production.
- ❖ La fonction commerciale : elle se subdivise en deux branches :
 - La fonction achat (approvisionnement) : elle s'occupe des achats de matières premières et de marchandises.
 - La fonction vente (distribution) : elle s'occupe de la distribution des produits finis.
- ❖ La fonction financière et comptable : elle s'occupe de la recherche et de la gestion rationnelle des ressources financières et de l'organisation des informations financières.
- ❖ La fonction administrative : elle s'occupe de la gestion administrative (le personnel, la planification, la communication..) et de la coordination des différents services de l'entité.

4. LES MOYENS DE PRODUCTION DE L'ENTITE

Il s'agit de l'outil de production (machines, camions..). Ce sont des biens durables acquis dans le but de permettre la fabrication et la transformation des produits.

Les moyens de production représentent les investissements de l'entité.

5. LE CYCLE D'EXPLOITATION DE L'ENTITE

La mise en œuvre des moyens de production permet à l'entité de réaliser son cycle d'exploitation.

- Acheter des marchandises ou des matières premières
- Transformer les matières premières en produits finis
- Vendre les marchandises ou les produits finis à des clients

6. LES PARTENAIRES DE L'ENTITE

On les appelle aussi **les tiers** :

- Les fournisseurs
- Les clients
- Les banquiers
- L'État
- Les ménages

7. LA COMPTABILITE DANS L'ENTITE

71. DEFINITION DE LA COMPTABILITE

D'une manière générale, la comptabilité est un système d'organisation et de traitement de l'information financière permettant :

- ✓ De saisir, classer, enregistrer des données de bases chiffrées ;
- ✓ De fournir, après traitement approprié, un ensemble d'informations conforme aux besoins des divers utilisateurs intéressés.

72. OBJECTIFS DE LA COMPTABILITE

La comptabilité répond à trois (3) objectifs :

- ✓ Assurer un suivi comptable fiable et continu (classement, saisie et enregistrement) des opérations traitées avec les tiers, relatives à l'exploitation et entraînant des mouvements de valeurs.
- ✓ Satisfaire aux obligations légales par la tenue de documents comptables obligatoires.
- ✓ Préparer et permettre l'établissement d'états financiers périodiques procurant des synthèses et des sources d'informations exploitables.

73. UTILITE DE LA COMPTABILITE

- ✓ Pour l'entité, la comptabilité permet de prendre de bonnes décisions de gestion au moment opportun.
- ✓ Pour l'État, la comptabilité permet de contrôler le paiement des impôts et de suivre les pratiques économiques et fiscales.
- ✓ Pour les autres (les tiers) : la comptabilité leur fournit des éléments nécessaires pour comprendre et apprécier la situation économique et financière de l'entité.

L'ANALYSE DES OPÉRATIONS DE L'ENTITE

Les rapports entretenus par l'entité et son environnement font d'elle un centre d'échange :

- ✓ Achats de matières premières et de marchandises contre de la monnaie
- ✓ Ventes de produits finis et de marchandises contre de la monnaie

Ces échanges sont traduisibles en termes de flux.

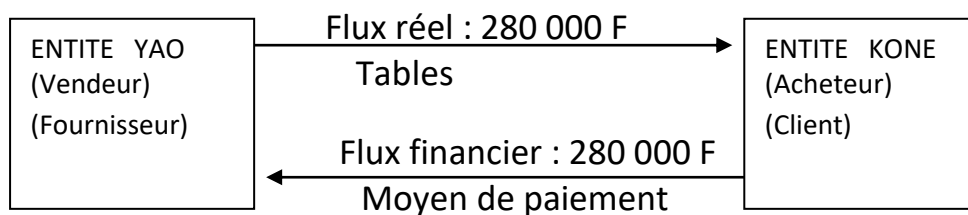
1. LA NOTION DE FLUX

Un flux est un mouvement (déplacement d'élément) qui possède une origine et une destination.

11. LES FLUX SELON LEUR NATURE

- LES FLUX REELS (flux de biens et de services) : Ils constatent les mouvements de biens matériels et de services
- LES FLUX MONÉTAIRES (flux financiers) : Ils constatent les mouvements de monnaies ou autres moyens de paiement

EXEMPLE : L'entité YAO vend des tables à l'entité KONE à 280 000 F.



12. LES FLUX SELON LEUR SENS

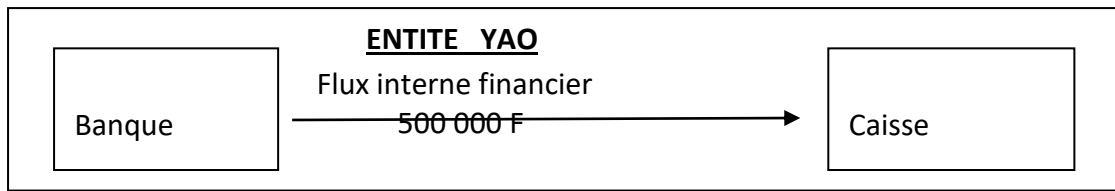
- LES FLUX EXTERNES : L'on dit d'un flux qu'il est externe, lorsqu'il constate un mouvement entre l'entité et un tiers (client, fournisseurs). L'exemple précédent montre des flux externes.

Les flux externes sont opposés et d'égale valeur. On a :

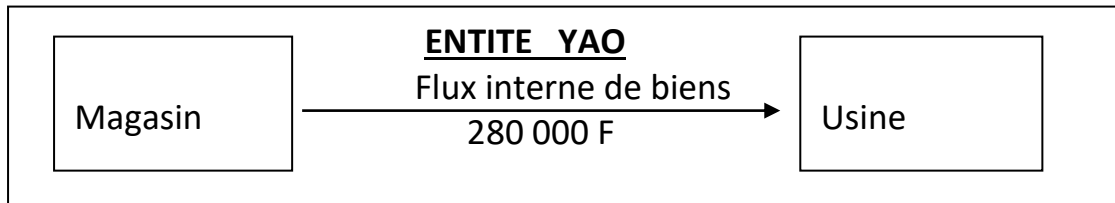
- Un flux externe réel (flux externe de bien) de 280 000 F
- Un flux externe financier (flux externe monétaire) de 280 000 F

- LES FLUX INTERNES : Ils constatent des mouvements à l'intérieur d'une même entité.

EXEMPLE 1 : L'entité YAO fait un retrait de 500 000F de son compte banque pour alimenter sa caisse



EXEMPLE 2 : L'entité YAO sort de la matière première de son magasin de stockage pour alimenter son usine de production : 280 000 F



2. L'ANALYSE COMPTABLE DES OPÉRATIONS

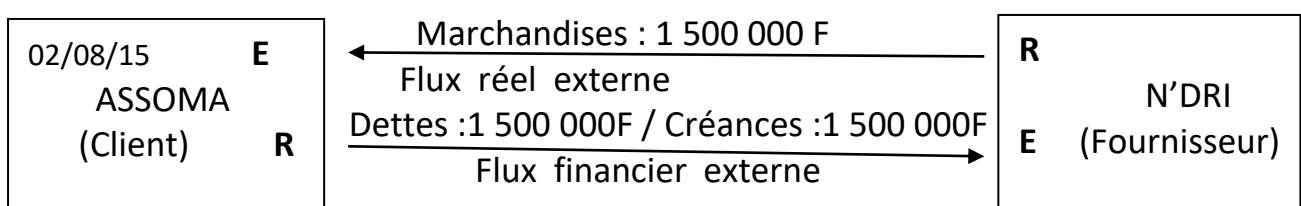
21. REPRESENTATION ET ANALYSE DES FLUX

Tout flux se caractérise par :

- Un départ (origine) que l'on appelle **RESSOURCE**
- Une arrivée (destination) que l'on appelle **EMPLOI**

EXEMPLE 1 : L'entité ASSOMA achète à crédit des marchandises d'une valeur de 1 500 000 F à son fournisseur N'DRI, le 02/08/2015

Représenter et analyser les différents flux chez ASSOMA et chez N'DRI.



Analyse comptable chez ASSOMA

E : Marchandises : 1 500 000

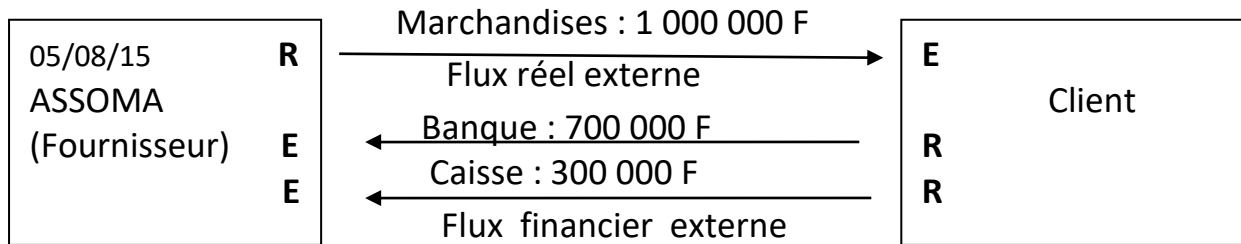
R : Dettes fournisseurs : 1 500 000

Analyse comptable chez N'DRI

E : Créances clients : 1 500 000

R : Marchandises : 1 500 000

EXEMPLE 2 : L'entité ASSOMA vend de la marchandise pour 1 000 000 F dont 700 000 F réglé par chèque bancaire et le reste en espèces, le 05/08/15. Représenter et analyser les différents flux chez ASSOMA et chez le Client.



Analyse comptable chez ASSOMA

E : Banque : 700 000

E : Caisse : 300 000

R : Marchandises : 1 000 000

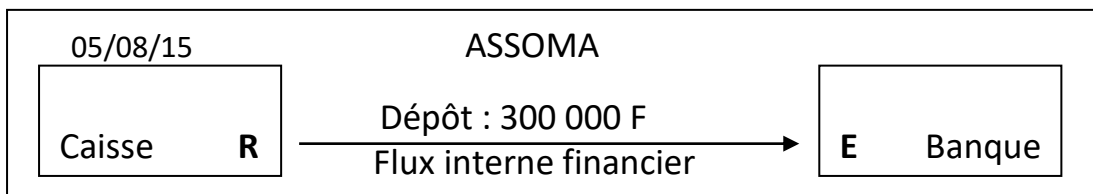
Analyse comptable chez le Client

E : Marchandises : 1 000 000

R : Banque : 700 000

R : Caisse : 300 000

EXEMPLE 3 : L'entité ASSOMA dépose les 300 000 F d'espèces sur son compte banque, le même jour. Représenter et analyser les différents flux.



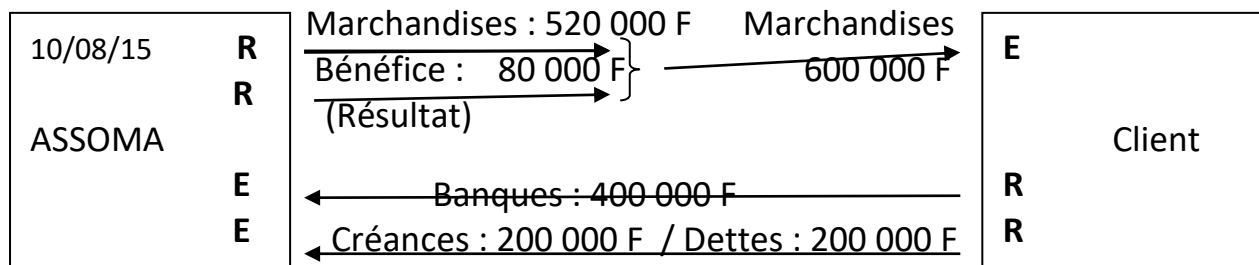
Analyse comptable chez ASSOMA

E : Banque : 300 000

R : Caisse : 300 000

EXEMPLE 4 : L'entité ASSOMA vend le 10/08/15 à un client à 600 000 F, des marchandises qui lui ont coûté 520 000 F. Le client règle les 2/3 de l'opération par chèque. Le solde est réglé une semaine après en espèces. Représenter et analyser les différents flux chez ASSOMA et chez son Client.

1^{ère} PHASE



Analyse comptable chez ASSOMA

E : Créances clients: 200 000

E : Banques : 400 000

R : Marchandises : 520 000

R : Bénéfice (Résultat) : 80 000

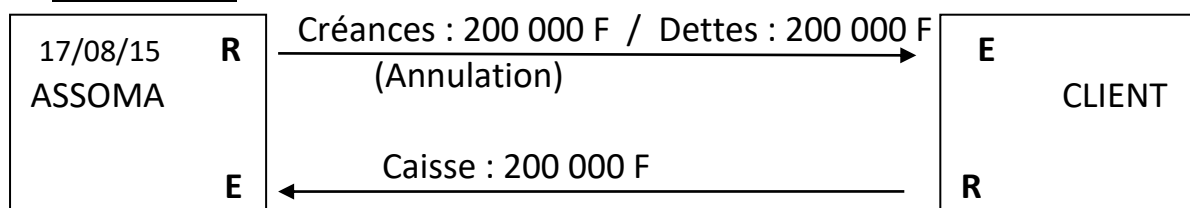
Analyse comptable chez le Client

E : Marchandises : 600 000

R : Banque : 400 000

R : Dettes fournisseurs : 200 000

2^{ème} PHASE



Analyse comptable chez ASSOMA

E : Caisse : 200 000

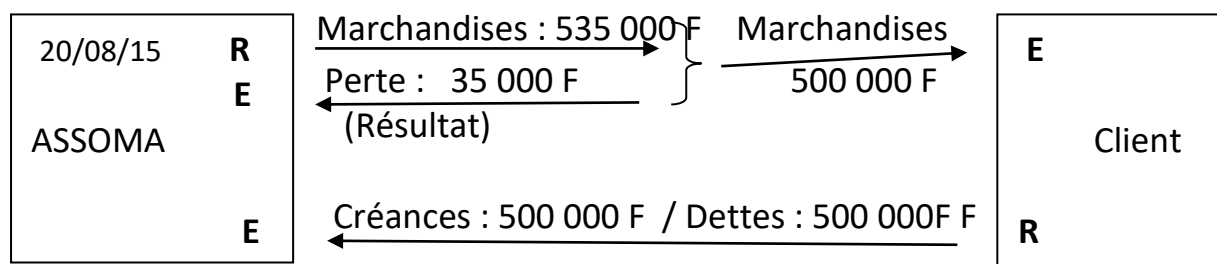
R : Créances clients : 200 000

Analyse comptable chez le Client

E : Dettes fournisseurs : 200 000

R : Caisse : 200 000

EXEMPLE 5 : L'entité ASSOMA vend, le 20/08/2015, à crédit à un client à 500 000 F des marchandises qui lui ont coûté 535 000 F.
Représenter et analyser les différents flux chez ASSOMA et chez son Client.



Analyse comptable chez ASSOMA

E : Créances clients: 500 000

E : Perte : 35 000

R : Marchandises : 535 000

Analyse comptable chez le Client

E : Marchandises : 500 000

R : Dettes fournisseurs : 500 000

22. TABLEAU EMPLOIS – RESSOURCES

Il s'agit d'un tableau d'analyse de flux dans une entité donnée.

Il se présente de la manière suivante :

Dates	Opérations	Emplois (E)		Ressources (R)	
		Compte	Montant	Compte	Montant

EXEMPLE : Reprendre les exemples 1 à 5 dans le tableau Emplois - Ressources de l'entité ASSOMA.

Tableau d'analyse de flux (Tableau Emplois – Ressources)

Dates	Opérations	Emplois (E)		Ressources (R)	
		Compte	Montant	Compte	Montant
02/08/15	Achat de marchandises	marchandises	1 500 000	Dettes fournisseurs	1 500 000
05/08/15	Vente de marchandises	Banque Caisse	700 000 300 000	Marchandises	1 000 000
05/05/15	Dépôt en banque	Banque	300 000	Caisse	300 000
10/08/15	Vente de marchandises	Banque Créances clients	400 000 200 000	Marchandises Résultat (Bénéfice)	520 000 80 000
17/08/15	Règlement	Caisse	200 000	Créances clients	200 000
20/08/15	Vente de marchandises	Créances clients Résultat (Perte)	500 000 35 000	Marchandises	535 000

3. EXERCICES

EXERCICE N°1 :

L'entité ALPHA réalise en juin 2013, les opérations suivantes :

- 02-06-2013 : Achat de marchandises 600 000 F.
- 05-06-2013 : Règlement de la moitié de l'achat du 02-06-2013, par chèque bancaire BICICI.
- 08-06-2013 : Vente de marchandises 500 000 F.
- 10-06-2013 : Règlement par caisse du client 400 000 F.
- 15-06-2013 : Dépôt de 320 000 F sur le compte banque,
- 17-06-2013 : Vente de marchandises à 200 000 F par chèque.
- 20-06-2013 : Règlement de la moitié du solde du compte fournisseur par chèque bancaire BICICI.
- 25-06-2013 : Règlement en espèces de la facture CIE 25 000 F et du loyer du magasin 35 000 F.

TAF : Représenter les différents flux et analyser les chez ALPHA et chez son partenaire.

EXERCICE N° 2

L'entité **CASA** réalise les opérations suivantes :

- 05/10/2013 : Achat d'un camion pour le transport de ses marchandises à 5 000 000 F, règlement de $\frac{1}{2}$ par chèque bancaire et de $\frac{1}{4}$ en espèces.
- 12/10/2013 : Achat de marchandises pour 2 500 000 F.
- 20/10/2013 : Ventes de $\frac{3}{5}$ des marchandises à 1 350 000 F, règlement de $\frac{1}{3}$ en espèces, $\frac{1}{2}$ par chèque bancaire et le reste à crédit.
- 22/10/2013 : Règlement du fournisseur de marchandises par chèque.
- 25/10/2013 : Retrait de 250 000 F de la banque pour la caisse.
- 27/10/2013 : Reçu paiement du client pour ventes du 20/10/2013, en espèces.

- 29/10/2013 : Chèque au vendeur du camion pour solde de tout compte.
- 30/10/2013 : Ventes du reste des marchandises à 1 200 000 F, par caisse.
- 31/10/2013 : L'entreprise dépose l'argent des ventes de la veille sur son compte banque.

Travail à faire :

1. Présenter le tableau d'analyse des flux (Tableau Emplois-Ressources) chez CASA.
2. Représenter les différents flux et analyser les chez le client et chez le fournisseur.

Tableau d'analyse de flux (Tableau Emplois – Ressources)

Dates	Opérations	Emplois (E)		Ressources (R)	
		Compte	Montant	Compte	Montant

LE BILAN DE L'ENTITE

L'égalité entre les EMPLOIS et les RESSOURCES rencontrée dans l'analyse des opérations de l'entité peut être étendue à l'ensemble des opérations d'une période (le mois, le trimestre, le semestre, l'année) :

TOTAL EMPLOIS de la période = TOTAL RESSOURCES de la période

A partir de ce schéma de principe, on établit un tableau récapitulatif, qui reflète la situation de l'entité à un moment précis : Il s'agit du **BILAN**.

1. LA DEFINITION DU BILAN

Le bilan est un tableau récapitulatif de la situation financière de l'entité à un moment donné. C'est donc une photographie du patrimoine de l'entité.

Le bilan décrit séparément et selon un classement fonctionnel les biens (emplois) et les dettes (ressources) de l'entité.

2. LA STRUCTURE DU BILAN

Le bilan se compose de deux (2) grandes parties :

- Une partie gauche, appelée ACTIF DU BILAN
- Une partie droite, appelée PASSIF DU BILAN

21. L'ACTIF DU BILAN

Il regroupe les emplois de l'entité et se compose de trois (3) grandes parties.

211. L'ACTIF IMMOBILISE

Il s'agit des biens et valeurs destinés à rester durablement et sous la même forme dans l'entité :

- Les immobilisations incorporelles : Fonds de commerce, Frais de recherche et de développement, brevets, licences, etc.
- Les immobilisations corporelles : Terrains, Bâtiments, Matériels, etc.
- Les immobilisations financières : Prêts, Titres de participation, etc.

212. L'ACTIF CIRCULANT

Il s'agit d'abord des biens qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entité : les stocks (marchandises, matières premières, produits finis); Ensuite, des créances liées aux opérations faites généralement à court terme : les créances clients et les autres créances.

213. LA TRESORERIE ACTIF

Il s'agit des mouvements de valeurs, pour les règlements au comptant : Banque, Caisse, ...

22. LE PASSIF DU BILAN

Il regroupe les ressources de l'entité et se compose de trois grandes parties.

221. LES RESSOURCES STABLES

Il s'agit des ressources destinées à rester longtemps dans l'entité :

- Les capitaux propres : Capital, Réserves, Résultat, ...
- Les dettes financières : Emprunts, ...

222. LE PASSIF CIRCULANT

Il s'agit des dettes liées aux opérations faites à court terme : Dettes fournisseurs, Dettes sociales, Dettes fiscales, etc.

223. LA TRESORERIE PASSIF

Il s'agit des dettes à très court terme de l'entité auprès des banques : Découvert bancaire, ...

3. LA PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BILAN

ACTIF BILAN	MONTANT	PASSIF BILAN	MONTANT
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		<u>RESSOURCES STABLES</u>	
Fonds commercial		Capital	
Terrains		Réserves	
Bâtiments		Résultat	
Matériel industriel et commercial			
Matériel et mobilier		Emprunts	
Matériel de transport			
Titres de participation			
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		<u>PASSIF CIRCULANT</u>	
Stocks de marchandises		Dettes fournisseurs	
Stocks de matières 1 ^{ière}		Dettes sociales	
Stocks de produits finis		Dettes fiscales	
Créances clients		Autres dettes	
Autres créances		Fournisseurs d'investissements	
<u>TRESORERIE ACTIF</u>		<u>TRESORERIE PASSIF</u>	
Banques		Crédit de trésorerie	
Caisse			
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

4. L'ETABLISSEMENT DU BILAN SIMPLIFIE

41. LE BILAN D'OUVERTURE

Le bilan d'ouverture est le bilan établi à la date de création de l'entité ou en début de période.

EXEMPLE : pour la création de l'entité ALPHAS, le 05/01/2014, les associés apportent 6 000 000 F et empruntent 4 000 000 F à la BICICI.

Avec ces fonds, ils achètent :

- ✓ Matériel de transport 3 500 000 F
- ✓ Matériel informatique 1 500 000 F
- ✓ Mobilier de bureau 1 300 000 F
- ✓ Marchandises 700 000 F

Ils déposent le reste de l'argent :

- ✓ Sur le compte banque de l'entité 2 000 000 F
- ✓ En caisse 1 000 000 F

Présenter le bilan de cette nouvelle entité au 05/01/2014

BILAN AU

ACTIF BILAN	MONTANT		PASSIF BILAN	MONTANT
TOTAL ACTIF			TOTAL PASSIF	

42. LE BILAN DE CLOTURE

Le bilan de clôture est le bilan établi à la fin de l'exercice (ou de la période).

- ❖ **NOTION DE RESULTAT** : Au cours de l'exercice, l'entité réalise des opérations qui se traduisent par des mouvements de valeurs.
Ceci crée un déséquilibre entre l'actif et le passif
A la clôture (fin) de l'exercice, on détermine le résultat de l'entité en faisant la différence entre l'actif et le passif.
Ce résultat peut être positif, négatif ou nul.
- ❖ **EXEMPLE** : reprenons notre exemple précédent et ajoutons que l'entité a réalisée au cours de l'exercice 2014 les opérations suivantes :
 - Vente de marchandises à crédit à 500 000 F
(ces marchandises ont coûtées 400 000 F)
 - Achat de marchandises à 200 000 F, en espèces.
 - Achat d'un meuble de bureau 250 000, à crédit.
 - Vente de marchandises contre chèque 300 000 F
(ces marchandises ont coûtées 350 000 F)
 - Retrait de 500 000 F de la banque pour la caisse.

Présenter le bilan de l'entité au 31/12/2014 (après toutes les opérations).

5. BILAN SYSCOHADA

REF	ACTIF	EXERCICE AU 31/12/N			REF	PASSIF	31/12/N
		BRUT	AMT/PROV	NET			NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPOREL.				CA	Capital	
AE	Frais de recherche et de develop.				CB	Apporteur, capital non appelé	
AF	Brevets, licences, logiciels				CD	Primes liées au capital social	
AG	Fonds commerciales				CE	Ecart de réévaluation	
AH	Autres immobilisations incorp.				CF	Réserves indisponibles	
					CG	Réserves libres	
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				CH	Report à nouveau	
AJ	Terrains				CI	Résultat en instance d'affectation	
AK	Bâtiments				CJ	Résultat net de l'exercice	
AL	Installations et aménagements				CL	Subvention d'investissement	
AM	Matériels et mobiliers				CM	Provisions règlementées	
AN	Matériels de transport						
AP	Acomptes et avances/immob.				CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				DA	Emprunts et dettes financières	
AR	Titres de participation				DB	Dettes location financement	
AS	Autres immobilisations financières				DC	Provisions financières risques..	
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)				DD	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	
BA	ACTIF CIRCULANT HAO				DF	TOTAL RESSOURCES DURABLES (I+II)	
BB	STOCKS ET ENCOURS				DH	Dettes circulantes HAO	
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES				DI	Clients, avances reçues	
BH	Fournisseurs, avances versées				DJ	Fournisseurs d'exploitation	
BI	Clients				DK	Dettes fiscales et sociales	
BJ	Autres créances				DM	Autres dettes	
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)				DN	Risques provisionnés	
BQ	Titres de placement				DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	
BR	Valeurs à encaisser				DQ	Banques, crédits d'escompte	
BS	Banques, caisses et assimilés				DR	Banques, crédits de trésorerie	
BT	TOTAL TRESORERIE ACTIF (III)				DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF (IV)	
BU	Ecart de conversion actif				DU	Ecart de conversion passif	
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III)				DZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	

6. EXERCICES

EXERCICE N° 1

Mr. ALLOH dispose de 10 000 000 F pour créer son entité, le 15/01/N.
Avec cet argent, il achète une machine industrielle de 4 000 000 F, des marchandises pour 1 500 000 F, ouvre un compte de 2 000 000 F à la BICICI.

✓ Présenter son bilan au 15/01/N.

A la date du 30/03/N, l'entité de Mr. ALLOH a vendu les 2/3 de son stock de marchandises à 1 200 000 F (moitié en espèces, moitié à crédit).

A cette même date, la société obtient de la banque un emprunt de 5 000 000 F.

✓ Présenter son bilan au 30/03/N.

A la date du 30/05/N, la société achète un camion de 6 000 000 F (dont les 2/3 réglés par chèque bancaire et le reste à crédit).

A cette même date, elle achète de la marchandise pour 1 350 000 F (règlement dans 45 jours). Présenter le bilan au 30/05/N.

EXERCICE N° 2

A partir des éléments suivants, présenter le bilan de la société au 31/12/N :

- Fonds commercial 2 600 000 F
- Dettes fiscales 450 000 F
- Résultat 7 740 000 F
- Stock de marchandises 8 000 000 F
- Caisses 150 000 F
- Matériel et outillage 8 000 000 F
- Mobilier de bureau 5 000 000 F
- Matériel de transport 7 000 000 F
- Fournisseurs d'investissements 7 000 000 F
- Autres créances 1 950 000 F
- Réserves 2 800 000 F
- Emprunts 7 500 000 F
- Terrains 4 000 000 F
- Créances clients 1 390 000 F
- Banques 5 300 000 F
- Dettes fournisseurs 5 900 000 F

EXERCICE N° 3

Etablir le bilan d'ouverture d'une entité de fabrique de tubes en fer : avec : stock de fer 200 000 F, caisse 120 000 F, sécurité sociale 80 000 F, stock de tubes 100 000 F, matériel de transport 520 000 F, matériel et outillage industriel 610 000 F, fonds déposé à la banque 180 000 F, emprunt à long terme 270 000 F, dettes fournisseurs 90 000 F.

EXERCICE N° 4

Etablir le bilan d'ouverture d'une entité industrielle : avec : terrain 8 000 000 F ; emprunt à long terme 6 000 000 F ; espèces en caisse 500 000 F ; Bâtiments 32 000 000 F ; créances clients 2 700 000 F ; dettes fournisseurs 3 300 000 F ; stocks matières premières 5 200 000 F ; matériel et outillage 6 000 000 F ; matériel de transport 10 000 000 F.

EXERCICE N° 5

Une entité détient un capital de 50 000 000 F. Elle possède un mobilier de bureau de 10 000 000 F ; des marchandises de 135 000 000 F ; des créances clients de 20 000 000 F. la banque est de 23 000 000 F ; emprunts de 30 000 000 F ; dettes fournisseurs 120 000 000 F ;
Travail à faire : Présenter son bilan (calculer le résultat).

LE PLAN COMPTABLE SYSCOHADA REVISE

1. HISTORIQUE

- **1^{ier} Janvier 1998 : Le SYSCOA (Système Comptable Ouest Africain).**
Objectif : Parler le même « langage » comptable dans les huit (8) pays de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africain) qui sont : Cote d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Bénin, Togo, Guinée Bissau.
- **1^{ier} Janvier 2001 : Le référentiel comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (SYSCOHADA).**
Objectif : Parler le même « langage » comptable dans les dix-sept (17) pays membres de l'OHADA qui sont : Cote d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Bénin, Togo, Guinée Bissau, Congo, RDC, Gabon, Guinée Équatoriale, Cameroun, Centrafrique, Tchad, Comores, Guinée Conakry, RDC.
- **1^{ier} Janvier 2014 : Le SYSCOHADA révisé**
Il n'est pas appliqué car incompatible avec le traité de l'OHADA.
- **1^{ier} Janvier 2018 : Le SYSCOHADA révisé**
Objectif : Actualiser le référentiel comptable en vigueur dans l'OHADA par rapport à l'évolution du « langage » comptable et financier mondial.

2. LE PLAN COMPTABLE

Le plan comptable est un recueil qui comprend :

- La liste ordonnée et détaillée des comptes à 2, 3, 4 chiffres,
- Les règles et modalités de fonctionnement de ces comptes
- La justification des critères retenus dans l'arborescence des comptes,
- Les indications sur la codification décimale, les constantes retenues.

NB : Le dépliant utilisé en classe est une liste des comptes du plan comptable.

21. LES CLASSES

La classe constitue le 1^{ier} repère du compte et est placée au 1^{ier} rang dans la codification. Le SYSCOA distingue :

- Les comptes de situation (ou de patrimoine ou de bilan) :
il s'agit des comptes des classes 1 à 5.

CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5
Comptes de ressources durables	Comptes d'actif immobilisé	Comptes de stocks	Comptes de tiers	Comptes de Trésorerie

- Les comptes de gestion (ou de résultat) :
Il s'agit des comptes des classes 6 à 8.

CLASSE 6 Comptes de charges des activités ordinaires	CLASSE 7 Comptes de produits des activités ordinaires	CLASSE 8 Comptes des autres charges et des autres produits
---	--	---

22. LES COMPTES PRINCIPAUX

Chaque classe est subdivisée en comptes identifiés par des numéros.
Chaque classe comprend en règle générale 10 comptes à deux 2 chiffres appelés « comptes principaux », dont le 1^{er} se termine par 0 et le dernier par 9.

- Les comptes de situation (ou de patrimoine ou de bilan) :

CLASSE 1 Comptes de ressources durables	CLASSE 2 Comptes d'actif immobilisé	CLASSE 3 Comptes de stocks	CLASSE 4 Comptes de tiers	CLASSE 5 Comptes de Trésorerie
10. Capital	20. -----	30. -----	40. Fournisseurs et	50. Titres placement
11. Réserves	21. Immobilisations incorporelles	31. Marchandises	41. Clients et compte ...	51. Valeur à encaisser
12. Report à nouveau	22. Terrains	32. Matières 1 ^{ères}	42. Personnel	52. Banques
13. Résultat net de l'exercice	23. Bâtiments, installations	33. Autres Approvisionne.	43. Organismes sociaux	53. Établissements financiers et ...
14. subventions d'investissements	24. Matériel	34. Produits en cours	44. État et collectivités pub.	54. Instruments de trésorerie
15. Provisions réglementées	25. Avances et acomptes	35. Services en cours	45. Organismes internationaux	55. Instruments de monnaie électronique
16. Emprunts et dettes	26. Titres de participation	36. Produits finis	46. Apporteurs associés et groupe	56. Banques, crédit de trésorerie ...
17. Dettes de Location acquisition	27. Autres immobilisations ...	37. Produits intermédiaires	47. Débiteurs et créditeurs ...	57. Caisse
18. Dettes liées à des ..	28. Amortissements	38. Stocks en cours de route	48. Créances et dettes HAO	58. Régis d'avance, accréditifs ...
19. Provisions pour risques et charges	29. Dépréciations des immobilisations	39. Dépréciation des stocks	49. Dépréciations et provisions	59. Dépréciations et provisions

- Les comptes de gestion (ou de résultat) :

CLASSE 6 Comptes de charges des activités ordinaires	CLASSE 7 Comptes de produits des activités ordinaires	CLASSE 8 Comptes des autres charges et des autres produits
60. Achats et variations de stocks	70. Ventes	80. -----
61. Transports	71. Subventions d'exploitation	81. Valeurs comptables des cessions
62. Services extérieurs	72. Production immobilisée	82. Produits des cessions d'immob.
63. Autres services extérieurs	73. Variations des stocks de ...	83. Charges hors activités ordinaires
64. Impôts et taxes	74. -----	84. Produits hors activités ordinaires
65. Autres charges	75. Autres produits	85. Dotations hors activités ordinaires
66. Charges de personnel	76. -----	86. Reprises hors activités ordinaires
67. Frais financiers et	77. Revenus financiers et ...	87. Participation des travailleurs
68. Dotations aux amortissements	78. Transferts de charges	88. Subventions d'équilibre
69. Dotations aux provisions	79. Reprises de provisions	89. Impôts sur le résultat

23. LES COMPTES DIVISIONNAIRES

Chaque compte principal peut être subdivisé en 9 comptes à 3 chiffres.

- 601. Achats de marchandises
- 602. Achat de matières premières
- Etc ...

Chaque compte à 3 chiffres peut être subdivisé en 9 comptes à 4 chiffres.

2441. Matériel de bureau

2442. Matériel informatique

Etc ...

Au-delà de 4 chiffres, la subdivision en sous comptes est laissée au choix de l'entité, dans le respect des nomenclatures nationales ou régionales.

3. QUELQUES COMPTES A RETENIR

NUMERO	NOM DE COMPTE	NUMERO	NOM DE COMPTE
10	CAPITAL	6011	ACHAT DE MARCHANDISES
13	RESULTAT	6015	FRAIS SUR ACHATS MARCHANDISES
16	EMPRUNTS	6021	ACHAT DE MATIERES 1 ^{IERES}
22	TERRAINS	6025	FRAIS SUR ACHATS MATIERS 1 ^{IERES}
23	BÂTIMENTS	6031	VARIATION STOCK MARCHANDISES
241	MATERIEL ET OUTILLAGE	6032	VARIATION STOCK MATIERES 1 ^{IERES}
244	MATERIEL ET MOBILIER	6051	EAU (SODECI)
245	MATERIEL DE TRANSPORT	6052	ELECTRICITE (C I E)
26	TITRES DE PARTICIPATION	61	TRANSPORT
31	STOCK DE MARCHANDISES	622	LOCATIONS
32	STOCK DE MATIERES 1 ^{IERES}	624	ENTRETIEN, REPARATION
36	STOCK DE PRODUITS FINIS	625	PRIMES D'ASSURANCE
401	DETTES FOURNISSEURS	627	PUBLICITE
411	CREANCES CLIENTS	631	FRAIS BANCAIRES
481	DETTES FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENTS	64	IMPÔTS ET TAXES
		66	CHARGES DU PERSONNEL
50	TITRES DE PLACEMENT	701	VENTES DE MARCHANDISES
521	BANQUE	702	VENTES DE PRODUITS FINIS
571	CAISSE	707	PRODUITS ACCESSOIRES

4. LES PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

Les principes comptables structurent la représentation comptable de l'entité.

Ils se composent de :

- 1 Hypothèse de base
- 5 Postulats
- 5 Conventions comptables

41. HYPOTHESE

L'hypothèse de base est **la continuité d'exploitation**.

La signification des comptes est liée à l'hypothèse que l'entité est présumée continuer ses activités. Si pas de continuité d'exploitation, alors remise en cause des principes et des méthodes comptables.

42. POSTULATS

Un postulat est une proposition qui ne peut être démontrée, mais qui est admise parce qu'elle est nécessaire pour établir une démonstration.

Les cinq (5) postulats sont :

- **Le postulat de l'entité** : Ne pas confondre patrimoine de l'entité et patrimoines des propriétaires de l'entité.
- **Le postulat de la comptabilité d'engagement** : Les transactions sont comptabilisées à leur naissance, et non lors des règlements.
- **Le postulat de la spécialisation des exercices** : Les exercices comptables étant découpés suivant une période annuelle, il convient d'imputer à chaque exercice tout ce qui s'y rattache uniquement.
- **Le postulat de la permanence des méthodes** : Pour permettre une bonne comparaison dans le temps, les états financiers doivent être élaborés selon les mêmes formes, les mêmes méthodes.
- **Le postulat de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique** : 4 applications sont retenues pour ce postulat :
 - ✚ Inscription à l'actif du bilan des biens détenus avec clause de réserve de propriété comme si le bien était la propriété de l'entité
 - ✚ Inscription à l'actif du bilan du locataire un bien acquis par location–acquisition
 - ✚ Inscription à l'actif du bilan des effets escomptés et non échus
 - ✚ Inscription dans les «charges du personnel» des sommes facturées par d'autres entités (Ex : les sociétés de gardiennage facturent à l'entité les rémunérations des vigiles)

43. CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions sont des méthodes comptables.

Les conventions servent de guide pour l'élaboration des états financiers.

Il existe cinq (5) conventions :

- **La convention du cout historique** : Les biens entrent dans le patrimoine de l'entité à leur cout d'achat ou de production sans tenir compte de l'inflation
- **La convention de prudence** : Cette convention se définit comme une appréciation raisonnable des faits afin d'éviter le risque de transfert d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entité.
- **La convention de la transparence** : Concept de régularité et de clarté de l'information (Ex : règle de non compensation des charges et des produits, des dettes et des créances).
- **Convention de la correspondance bilan d'ouverture– bilan de clôture** : C'est le principe de l'intangibilité du bilan qui dispose que
- **Convention de l'importance significative** : Ce principe renvoie à la notion de seuil de signification qui se définit comme le montant à partir duquel des omissions (inexactitudes) auraient pour effet d'influencer le jugement des utilisateurs

LE COMPTE – LE VIREMENT COMPTABLE – **LA RECIPROCITE DES COMPTES – LA PARTIE DOUBLE**

1. LE COMPTE

11. LA DEFINITION DU COMPTE

Le compte est un tableau à deux (2) colonnes de sommes dont l'une réservée aux emplois (à gauche) et l'autre réservée aux ressources (à droite).

- Le coté gauche du compte est appelé **DEBIT (D)**
- Le coté droit du compte est appelé **CREDIT (C)**
- Débiter un compte, c'est porter une somme à son débit
- Créditer un compte, c'est porter une somme à son crédit
- Imputer un compte, c'est porter une somme soit à son débit, soit à son crédit
- Tirer le solde d'un compte, c'est faire la différence entre le total débit et le total crédit de ce compte

12. LA PRESENTATION DU COMPTE

Il existe trois (3) tracés du compte

121. LE COMPTE SCHÉMATIQUE (COMPTE EN « T »)

Débit	NUMERO ET NOM DU COMPTE	Crédit
(Emplois)		(Ressources)

122. LE COMPTE A COLONNES MARIEES (JUMEELES)

NUMERO ET NOM DU COMPTE				
Dates	Opérations	Débits	Crédits	Soldes
		(Emplois)	(Ressources)	

123. LE COMPTE A COLONNES SEPARÉES

NUMERO ET NOM DU COMPTE					
Dates	Opérations	Débits	Dates	Opérations	Crédits
		(Emplois)			(Ressources)

13. LE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Il consiste à imputer le compte, puis à tirer son solde

Exemple : Une entité commerciale vous confie la tenue de sa caisse :

- 01/01/N : Avoir en caisse 500 000 F
- 03/01/N : Ventes contre espèces 350 000 F
- 05/01/N : Achats en espèces de marchandises 50 000 F
- 10/01/N : Versement d'espèces en banque 180 000 F
- 12/01/N : Règlement en espèces de charges diverses 75 000 F
- 13/01/N : Remise d'un chèque à un fournisseur 250 000 F
- 15/01/N : Retrait d'espèces de la banque 60 000 F
- 20/01/N : Vente de marchandises à crédit 200 000 F
- 25/01/N : Paiement des impôts par chèque 120 000 F

Travail à faire : Présenter le compte caisse, selon les 3 modèles

2. LE VIREMENT COMPTABLE

C'est une opération par laquelle une somme est transférée du débit d'un compte au débit d'un autre compte (ou du crédit d'un compte au crédit d'un autre compte).

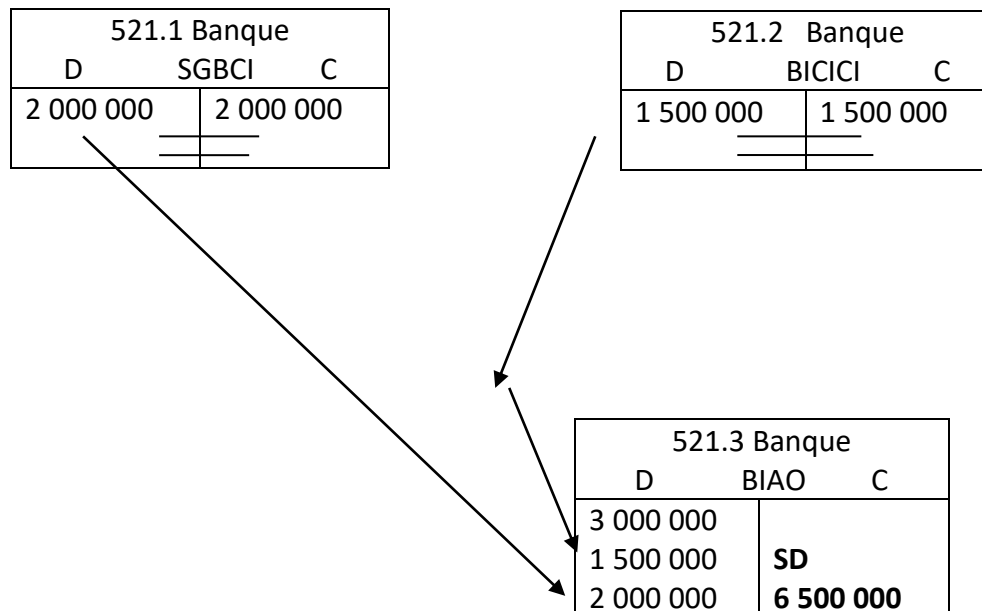
EXEMPLE : Une entité qui dispose de 3 comptes bancaires dans 3 banques différentes (SGBCI : 2 000 000 F, BICICI : 1 500 000 F, BIAO : 3 000 000 F), désire les regrouper en un seul compte à la BIAO.

521.1 Banque		
D	SGBCI	C
2 000 000		

521.2 Banque		
D	BICICI	C
1 500 000		

521.3 Banque		
D	BIAO	C
3 000 000		

Pour le regroupement, je vais virer les montants SGBCI et BICICI à la BIAO



3. LA RECIPROCITE DES COMPTES

Deux comptes sont dits réciproques si, dans deux comptabilités différentes, lorsque l'un est débité, l'autre est crédité du même montant :

- Le compte banque tenu par l'entité E et le compte entité E tenu par la banque.
- Le compte du client X tenu par le fournisseur Y et le compte du fournisseur Y tenu par le client X.

N B : Les comptes réciproques présentent des soldes identiques mais de signes opposés

EXEMPLE : L'entité ALPHA ouvre à la BICICI un compte banque d'un montant de 5 000 000 F, le 05/03/N. Le 15/03/N, l'entreprise fait un autre versement de 3 000 000 F. Le 30/03/N, l'entreprise fait un retrait 3 500 000 F.

T A F : Présenter son compte banque et le compte réciproque au 30/03/N.

DANS L'ENTITE ALPHA

D	521 banque BICICI	C
5 000 000	3 500 000	
3 000 000	SD 4 500 000	

A LA BANQUE BICICI

D	Client ALPHA	C
3 500 000	5 000 000	
SC 4 500 000	3 000 000	

4. LA PARTIE DOUBLE

Pour une opération donnée, lorsque l'on débite un compte, l'on doit créditer un ou plusieurs autres comptes (vice-versa) pour le même montant, dans la même comptabilité.

EXEMPLE :

- L'entité ALPHA achète des marchandises à 300 000 F (Règlement de $\frac{1}{3}$ par chèque). Présenter les comptes schématiques.
- L'entité revend cinq jours plus tard, la moitié de cette marchandise à 200 000 F (paiement de $\frac{3}{4}$ par chèque). Présenter les comptes.

D	31 Stocks de marchandises	C
300 000	150 000	
	SD 150 000	

D	521 Banques	C
150 000	100 000	
	SD 50 000	

D	13 Résultat	C
SC 50 000	50 000	

D	401 Dettes fournisseurs	C
SC 200 000	200 000	

D	411 Créances clients	C
50 000	SD 50 000	

TOTAL SD = TOTAL SC = 250 000

5. EXERCICES

EXERCICE N°1:

L'entité EHAMBIE a présenté le compte Banque suivant le 30/06/N :

Dates	Libellés	Débit	Crédit
01/06/N	Avoir en banque	800 000	
05/06/N	Achat de timbres contre chèque	180 000	
08/06/N	Ventes de marchandises contre chèque		400 000
10/06/N	Achat de marchandises par chèque		150 000
18/06/N	Achat de mobilier à crédit		220 000
25/06/N	Retrait d'espèces de la banque		100 000
28/06/N	Règlement de la facture CIE par chèque		70 000
30/06/N	Vente d'un mobilier usagé en espèces	25 000	
	Solde débiteur		65 000
	TOTAUX	1 005 000	1 005 000

Travail à faire : Présenter correctement ce compte banque.

EXERCICE N°2:

Une entité commerciale réalise les opérations suivantes :

- 05/01/2014 : Achats de marchandises : 5 500 000 F
(paiement de la moitié par chèque).
- 08/01/2014 : Ventes de 3/5 des marchandises, par chèque à 4 000 000 F.
- 10/01/2014 : Achats de marchandises : 3 500 000 F.
- 13/01/2014 : Vente des marchandises restantes à 5 500 000 F
(2/5 réglés par chèque, 2/5 par caisse, et le reste à crédit).
- 15/01/2014 : acquisition d'un camion à 12 000 000 F.

TRAVAIL A FAIRE

1. Présenter l'analyse comptable des opérations de l'entité.
(Tableau Emplois Ressources)
2. Présenter tous les comptes schématiques.

EXERCICE 3

Au 01/01/2012, le bilan d'une entité se présente ainsi

ACTIF DU BILAN	MONTANT	PASSIF DU BILAN	MONTANT
Mobilier de bureau	6 250 000	Capital	?
Stocks de marchandises	?	Emprunts	?
Créances clients	?	Dettes fournisseurs	1 000 000
Banques	3 000 000		
Caisses	2 250 000		
TOTAL ACTIF	15 000 000	TOTAL PASSIF	15 000 000

N.B.

- Le montant du capital vaut 2,5 fois celui des emprunts
- Le montant des stocks de marchandises est de $\frac{1}{3}$ de celui des créances clients

Pour le mois de janvier 2012, l'entreprise a réalisé les opérations suivantes :

- 05/01/2012 Achat de marchandises 8 000 000 F
- 09/01/2012 Acquisition d'un camion 5 000 000 F
- 15/01/2012 Vente de toutes les marchandises à 10 500 000 F
(les $\frac{2}{3}$ sont réglés par chèque bancaire)
- 25/01/2012 Payé par chèque bancaire, 3 500 000 F au fournisseur de marchandises

TRAVAIL A FAIRE

1. Faire les calculs nécessaires et présenter le bilan au 01/01/2012
2. Présenter tous les comptes schématiques de l'entité
3. Présenter le bilan de l'entité au 31/01/2012

LES COMPTES DE GESTION ET LA DETERMINATION DU RESULTAT

1. LES COMPTES DE GESTION

Ils se classent en deux (2) grandes catégories :

- Les comptes de charges
- Les comptes de produits

Les comptes de gestion sont issus des classes 6, 7, 8.

11. LES COMPTES DE CHARGES

Les charges constituent des appauvrissements pour l'entité.

Elles comprennent les sommes versées ou à verser en contrepartie des biens, travaux, services consommés et en vertu d'une obligation légale que l'entreprise doit (impôts, amendes). Elles se subdivisent en :

- Charges des activités ordinaires (charges A O)
- Charges des hors activités ordinaires (charges H A O)

111. LES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES

Les charges A O sont répétitives et liées à l'exploitation courante de l'entité. Ce sont des charges normales et régulières (classe 6).

Les comptes de charges présentent généralement un solde débiteur.

- 60 Achats et variation de stocks
- 61 Transport
- 62 et 63 Services extérieurs
- 64 Impôts
- 65 Autres charges
- 66 Charges du personnel
- 67 Charges financières
- 68 Dotations aux amortissements
- 69 Dotations aux provisions

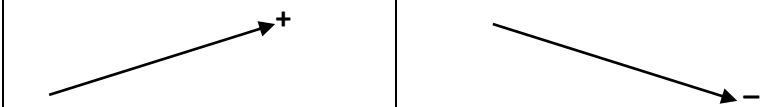
112. LES CHARGES DES HORS ACTIVITES ORDINAIRES

Les charges H A O sont occasionnelles, irrégulières. Il s'agit des comptes impairs de la classe 8 (81, 83, 85, 87, 89).

113. FONCTIONNEMENT DES COMPTES DE CHARGES

Les comptes de charges augmentent au débit et diminuent au crédit.

Ils ont généralement des soldes débiteurs, sauf le compte 603 Variation de stock, qui peut avoir un solde débiteur ou créditeur.

DEBIT	6... COMPTE DE CHARGES	CREDIT
		

12. LES COMPTES DE PRODUITS

Les produits constituent des enrichissements pour l'entité.

- Produits des activités ordinaires (produits A O)
- Produits des hors activités ordinaires (produits H A O)

121. LES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Les produits A O sont répétitifs et liés à l'exploitation courante de l'entité.

Il s'agit des comptes de la classe 7. Ce sont des comptes qui présentent généralement un solde créditeur.

- 70 Ventes de marchandises, de produits finis et de services
- 71 Subventions d'exploitation
- 72 Production immobilisée
- 73 Production stockée
- 75 Autres produits
- 77 Revenus (produits) financiers
- 78 Transfert de charges
- 79 Reprise de provisions

122. LES PRODUITS DES HORS ACTIVITES ORDINAIRES

Ce sont des produits occasionnels. Il s'agit des comptes pairs de la classe 8 (82, 84, 86, 88).

123. FONCTIONNEMENT DES COMPTES DE PRODUITS

Les comptes de produits augmentent au crédit et diminuent au débit.

Ils ont généralement des soldes créditeurs :

DEBIT	7... COMPTE DE PRODUITS	CREDIT
		

2. LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est un tableau qui récapitule à une date donnée l'ensemble des produits et l'ensemble des charges d'une entité et fait apparaître par différence le résultat de cette entité.

Le SYSCOA oblige toute entité à établir chaque fin d'exercice (fin d'année) un compte de résultat, regroupant toute l'activité annuelle.

Cependant, l'entité peut chaque fin de mois (chaque 2 mois ou chaque 3 mois) présenter un compte de résultat simplifié.

21. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

RUBRIQUES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	NET	NET
Produits des ventes ou prestation de services		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS		
Dépenses sur achats		
Variation de stocks		
Dépenses sur loyers		
Dépenses sur salaires		
Dépenses sur impôts et taxes		
Charges d'intérêts		
Autres charges sur activités		
Dotations aux amortissements		
TOTAL CHARGES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

22. CALCUL DU RESULTAT

Le résultat de l'entité est obtenu à partir des comptes de gestion.

$$\text{RESULTAT} = \text{TOTAL PRODUITS} - \text{TOTAL CHARGES}$$

NB : Le résultat de l'entité, pour une période donnée, peut être positif, négatif ou nul.

23. LA VARIATION DES STOCKS

Nous avons pour des raisons pratiques assimilés les achats à des charges et les ventes à des produits. Dans la réalité, la situation est plus complexe. En effet,

- L'entité a pu vendre des marchandises achetées au cours de la période précédente.
- Il peut rester, en fin période, des marchandises qui seront vendues pendant la période suivante

On appelle STOCK INITIAL (SI), les marchandises qui existent dans l'entité en début de période.

On appelle STOCK FINAL (SF), les marchandises qui demeurent dans l'entité en fin de période.

Il est très important pour l'entité de tenir compte de ces différents stocks dans la détermination de son résultat. En effet, les achats pris en compte dans le calcul du résultat, sont estimés selon la formule suivante :

$$\text{Achats} + \text{Stock Initial} = \text{Consommations} + \text{Stock Final}$$

$$\text{Consommations} = \text{Achats} + (\text{Stock Initial} - \text{Stock Final})$$

$$\rightarrow \text{Consommations} = \text{Achats} + \text{Variation de Stocks}$$

$$\text{Ou, } \text{Consommations} = \text{Achats} - (\text{Stock Final} - \text{Stock Initial})$$

$$\rightarrow \text{Consommations} = \text{Achats} - \text{Variation de Stocks}$$

3. COMPTE DE RESULTAT SYSCOHADA

REF	LIBELLES	NOTES	SIGNE	EXERCICE N (Net)
TA	Ventes de marchandises		+	
RA	Achats de marchandises		-	
RB	Variations de stocks de marchandises	SI - SF	-	
XA	MARGE COMMERCIALE (TA - RA - RB)			
TB	Ventes de produits fabriqués		+	
TC	Travaux et services vendus		+	
TD	Produits accessoires		+	
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (TA + TB + TC + TD)			
TE	Production stockée (ou déstockée)	SF - SI	+	
TF	Production immobilisée		+	
TG	Subvention d'exploitation		+	
TH	Autres produits		+	
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	
RD	Variation de stocks de matières premières	SI - SF	-	
RE	Autres achats		-	
RF	Variation de stocks autres approvisionnements	SI - SF	-	
RG	Transport		-	
RH	Services extérieurs		-	
RI	Impôts et taxes		-	
RJ	Autres charges		-	
XC	VALEUR AJOUTEE (ΣXA à TD + ΣTE à TI - ΣRC à RJ)			
RK	Charges de personnel		-	
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC - RK)			
TJ	Reprises de provisions		+	
RL	Dotations aux amortissements et provisions		-	
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ - RL)			
TK	Revenus financiers et produits assimilés		+	
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	
TM	Transferts de charges financières		+	
RM	Frais financiers		-	
RN	Dotations aux provisions et dépréciations finan.		-	
XF	RESULTAT FINANCIER (ΣTK à TM) - (ΣRM à RN)			
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)			
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	
TO	Autres produits HAO		+	
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	
RP	Autres charges HAO		-	
XH	RESULTAT H A O (TN+TO) - (RO+RP)			
RQ	Participation des travailleurs		-	
RS	Impôts sur le résultat		-	
XI	RESULTAT NET (XG + XH - RQ - RS)			

4. EXERCICES

EXERCICE N° 1

Etablir le compte de résultat de l'entité au 31/12/N avec des ventes de 88 000 000 F ; des achats de marchandises de 70 000 000 F ; des achats de services de 4 300 000 F ; des salaires de 5 300 000 F ; des charges sociales

de 2 200 000 F ; des impôts de 3 000 000 F ; des charges financières de 2 100 000 F.

EXERCICE N° 2

Etablir le compte de résultat d'une entité au 31/12/N avec ventes 2 400 000 F ; salaires et charges sociales 863 000 F ; achats de matières et fournitures 1 100 000 F ; impôts 82 000 F ; intérêts payés 63 000 F ; services achetés 293 000 F ; transports payés 39 000 F ; intérêt reçu 12 000 F.

EXERCICE N° 3

Une entité commerciale réalise les opérations suivantes au cours du mois d' Aout 2014 :

- Stock de marchandises au 01/08/2014 : 396 000 F
- 05/08/2014 : Achat de marchandises 220 000 F par chèque
- 08/08/2014 : Vente de marchandises 434 000 F, par caisse
(Valeur des marchandises 308 000 F)
- 10/08/2014 : Achat de marchandises 451 000 F, par banque
- 11/08/2014 : Règlement de la facture C I E 80 000 F en espèces
- 13/08/2014 : Achat de marchandises 330 000 F en espèces
- 15/08/2014 : Vente de marchandises 613 800 F par chèque
(Valeur des marchandises 435 600 F)
- 17/08/2014 : Produits accessoires 150 000 F en espèces
- 20/08/2014 : Vente de marchandises 362 700 F par chèque
(Valeur des marchandises 257 400 F)
- 25/08/2014 : Prime d'assurance 90 000 F payé par chèque
- 30/08/2014 : Impôts et taxes payés par chèque 180 000 F

TRAVAIL A FAIRE

1. Présenter les comptes schématiques de l'entité
2. Présenter son compte de résultat

EXERCICE N° 4

Le bilan au 01-10-2012 de l'entité SOLO se présente ainsi.

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
Bâtiments	1 000 000	Capital	6 000 000
Matériels	2 000 000	Emprunts	600 000
Stock de marchandises	600 000		
Créances clients	400 000	Fournisseurs marchandises	100 000
Banques	1 800 000	Fournisseurs immobilisations	300 000
Caisses	1 200 000		
TOTAL	7 000 000	TOTAL	7 000 000

Au cours de la période, l'entité a effectué les opérations suivantes :

- 04-10-2012, Acquisition d'une machine pour 4 000 000 F ($\frac{1}{4}$ réglé en espèces et le reste à crédit).
- 06-10-2012, Vente de toute la marchandise en stock à 1 000 000 F
- 08-10-2012, Règlement du loyer des locaux de l'entreprise, par chèque 150 000 F.
- 10-10-2012, Achat de marchandises 1 000 000 F (règlement des $\frac{3}{4}$ par chèque bancaire).
- 13-10-2012, Règlement de la facture d'électricité par chèque : 100 000 F.
- 15-10-2012, Remboursement de la moitié de l'emprunt, par chèque.
- 20-10-2012, Reçu d'un client, par chèque bancaire : 600 000 F.
- 22-10-2012, Vente de $\frac{3}{4}$ du stock disponible à 900 000 F, à crédit.
- 25-10-2012, Règlement du salaire du gérant en espèces 150 000 F.
- 28-10-2012, Remis au fournisseur de machine : chèque de 1 000 000 F.
- 30-10-2012, Reçu des activités annexes 80 000 F en espèces

Travail à faire

1. Enregistrer toutes les opérations dans les comptes schématiques.
2. Présenter le bilan de l'entité au 30-10-2012.
3. Présenter le compte de résultat de l'entité au 30-10-2012.

EXERCICE N° 5

Chargé de tenir la comptabilité de l'entité BEST, on vous remet les informations suivantes :

Au 01/01/N, le bilan de l'entité comporte les éléments suivants :

Bâtiments	10 000 000 F	Fournisseur	2 000 000 F
Matériel et outillage	3 000 000 F	Emprunt	3 000 000 F
Mobilier de bureau	2 000 000 F	Banques	600 000 F
Stock de marchandises	2 000 000 F	Caisses	900 000 F
Clients	1 500 000 F		

Durant le mois de janvier N, l'entité a réalisé les opérations suivantes :

- 04/01/N, Achat de marchandises par chèque : 150 000 F
- 08/01/N, Vente de marchandises au client ANGUI : 600 000 F
- 17/01/N, Reçu chèque du client ANGUI pour règlement de sa facture
- 31/01/N, Stock de marchandises : 1 750 000 F

Travail à faire :

1. Présenter le bilan au 01/01/N
2. Présenter les comptes schématiques de l'entité.
3. Présenter son bilan de clôture et son compte de résultat.

EXERCICE N° 6

Le 02 Janvier 2014, est créée la société ABBA. Les associés apportent :

- Matériel industriel 5 000 000 F
- Bâtiments 15 000 000 F
- Matériel de transport 2 000 000 F
- Banque 3 000 000 F
- Caisse 1 000 000 F
- En plus de ces apports, les associés obtiennent un emprunt de 5 000 000 F, qu'ils laissent sur le compte banque.

Au cours du mois de Janvier 2014, la société réalise les opérations suivantes :

- Achat marchandises 5 000 000 F (dont 3/5 par chèque), remise 5% et 8%.
- Retrait de 750 000 F de la banque pour la caisse.
- Achat de marchandises 2 000 000 F, remise 5%.
- Acquisition camion 5 000 000 F (dont 2 000 000 F par chèque), rabais 8%.
- Vente de 4/7 des marchandises à 5 000 000 F (dont 3/5 par chèque).
- Retour de 1/10 de la marchandise vendue
- Achat de marchandises 3 000 000 F, remise 10%.
- Règlement de 1/3 du solde de la facture du camion par chèque.
- Vente de marchandises à 2 000 000 F par caisse (ces marchandises ont coûtées 1 700 000 F), remise 5%.
- Vente marchandises à 1 500 000 F (ces marchandises ont coûtées 1 800 000 F).
- Retour de 1/3 de la marchandise vendue.

Travail à faire

1. Présenter le bilan de la société au 02 Janvier 2014.
2. Présenter tous les comptes schématiques de la société.
3. Présenter le bilan et le compte de résultat de la société.

EXERCICE N° 7

Dans le mois de Janvier 2015, l'entité YAO achète 100 pagnes à 6 000 F l'unité, transport 50 000 F. Elle revend 80 pagnes à 8 000 F le pagne.

Présenter compte son résultat de Janvier.

Dans le mois de Février 2015, l'entité YAO achète 110 pagnes à 6 500 F l'unité, transport 65 000 F. Elle revend 120 pagnes à 8 500 F le pagne.

Présenter son compte de résultat de Février.

L'ORGANISATION COMPTABLE **DU SYSTÈME CLASSIQUE**

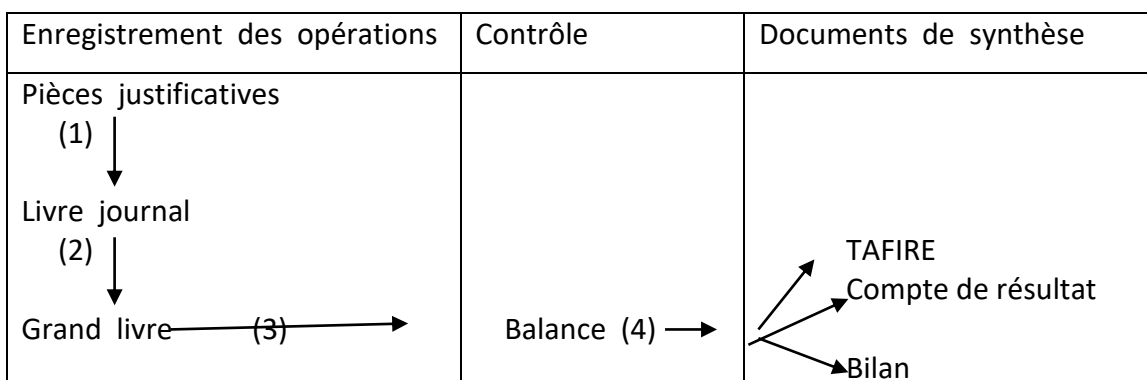
L'organisation de la comptabilité fait appel à des pièces comptables (pièces justificatives) et fournit des documents comptables.

- ❖ Les pièces comptables ou justificatives sont des pièces créées par l'entité ou par les tiers (clients, fournisseurs, banques, etc..) et qui servent à justifier les enregistrements comptables.

Il s'agit des factures d'achat, des factures de vente, des extraits de compte, des bordereaux de dépôt et de retrait, des pièces de caisse, des copies des chèques émis et reçus, des quittances, etc.).

- ❖ Les documents comptables sont créés par l'entité, à partir des pièces justificatives. Il s'agit du livre journal, du grand livre, de la balance, du compte de résultat, du bilan.

SCHEMA DU SYSTÈME CLASSIQUE



Légende

- (1) et (2) : Travaux quotidiens (tous les jours)
- (3) : Travaux périodiques (en général une fois par mois)
- (4) : Travaux annuels (chaque fin d'année)

1. LE LIVRE JOURNAL

11. DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES

C'est un livre comptable dans lequel l'on enregistre par ordre chronologique (au jour le jour), toutes les opérations réalisées par l'entité au cours de l'exercice comptable.

- Il est coté, c'est-à-dire que les feuilles sont numérotées.

- Il est paraphé, c'est-à-dire qu'un magistrat (un juge d'instance ou un juge du tribunal de commerce) y appose sa signature.
- Il est tenu chronologiquement, sans blanc, ni altération d'aucune sorte.
- La loi rend la tenue du livre journal obligatoire pour les entités.

L'inscription des opérations de l'entité dans le livre journal permet de reconstituer l'ordre chronologique des faits. Ceci évite au comptable d'intercaler une opération supplémentaire entre deux écritures.

12. PRESENTATION

Une écriture au journal est appelé un article de journal. Il doit comprendre :

- La date de l'opération
- Les numéros et les intitulées des comptes débités et crédités
- Les sommes ventilées en deux colonnes : une colonne pour les débits et une autre colonne pour les crédits
- Le libellé de l'opération (chaque article est justifié par une pièce).
- L'article de journal peut être simple ou composé
 - ✓ L'article est dit simple lorsqu'on débite un seul compte et on crédite un seul compte.
 - ✓ L'article est dit composé lorsqu'on débite un ou plusieurs comptes et on crédite un ou plusieurs comptes.

N° cpte débité	N° cpte crédité	----- Date de l'opération ----- Nom du compte débité Nom du compte crédité (Libellé : nature de l'opération) ----- Date de l'opération -----	Montant	Montant
N° cpte1 débité N° cpte2 débité N° cpte3 débité	N° cpte X crédité N° cpte y crédité	Nom du compte 1 débité Nom du compte 2 débité Nom du compte 3 débité Nom du compte X crédité Nom du compte Y crédité (Libellé : nature de l'opération) -----	Montant1 Montant2 Montant3	Montant X Montant Y

13. EXEMPLE

L'entité ALPHA réalise dans le mois de juin 2013, les opérations suivantes :

- 02-06-2013 : Achat de marchandises 600 000 F, facture N° 0145.
- 05-06-2013 : Règlement de la moitié de l'achat du 02-06-2013, par chèque bancaire N°0027 BICICI.
- 08-06-2013 : Vente de marchandises 500 000 F, facture N° 52.

- 10-06-2013 : Règlement par caisse du client 400 000 F, PC 20
- 15-06-2013 : Dépôt de 320 000 F sur le compte banque, bordereau de dépôt N° 31.
- 17-06-2013 : Vente de marchandises à 200 000 F, facture N° 53, par chèque N° 125.
- 25-06-2013 : Règlement en espèces de la facture CIE 25 000 F et du loyer du magasin 35 000 F (PC N° 26).

TAF : Présenter l'extrait du livre journal de l'entité pour la période :

2. LE GRAND LIVRE

21. DEFINITION

Document comptable obligatoire, le grand livre reprend chaque compte ouvert par l'entité. Il n'a pas besoin d'être coté, ni paraphé. Il se présente la plus part du temps sous la forme d'un classeur dont chaque page ou fiche correspond à un compte ouvert par l'entité. Le classement des comptes dans le grand livre respecte le plus souvent l'ordre du plan comptable.

L'on doit retrouver dans le grand livre, toutes les opérations enregistrées au journal.

La tenue du grand livre peut être effectuée selon l'un des trois (3) tracés du compte (compte à colonne mariée, à colonne séparée ou schématique).

NB : Dans un esprit de simplification, nous allons utiliser le tracé du compte schématique.

22. EXEMPLE

Reprenons notre exercice précédent et présentons l'extrait du grand livre de l'entité.

3. LA BALANCE DES COMPTES

31. DEFINITION

La balance est la liste verticale de l'ensemble des comptes utilisés par l'entité, à une date donnée. Elle fait apparaître pour chaque compte le solde débiteur ou créditeur.

La balance est un instrument de contrôle et de gestion :

✚ Elle permet de vérifier que :

Total soldes débiteurs = Total soldes créditeurs

✚ Elle renseigne sur la situation (le bilan) et le résultat de l'entité.

32. PRESENTATION

La balance s'obtient en principe à partir du grand livre et selon le tracé suivant

N° des comptes	Intitulés des comptes	Solde initial		Mouvement		Solde final	
		Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur
TOTAUX							

33. EXEMPLE

Reprenons notre exercice précédent et présentons la balance de l'entité.

N° des comptes	Intitulés des comptes	Solde initial		Mouvement		Solde final	
		Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur
TOTAUX							

4. EXERCICE

Le bilan au 01-01-2013 de l'entité ADINO se présente ainsi.

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
Bâtiments	5 500 000	Capital	10 000 000
Matériels	1 800 000	Emprunts	600 000
Créances clients	500 000	Fournisseurs marchandises	200 000
Banques	2 000 000	Fournisseurs immobilisations	200 000
Caisse	1 200 000		
TOTAL	11 000 000	TOTAL	11 000 000

Au cours de la période, l'entité a effectué les opérations suivantes :

- 04-01-2013, Acquisition d'un bâtiment pour 4 000 000 F.
- 08-01-2013, Règlement du loyer de l'entreprise, par chèque 135 000 F.
- 10-01-2013, Achat de marchandises 1 000 000 F (payé $\frac{3}{4}$ par chèque).
- 13-01-2013, Règlement facture d'électricité par chèque : 110 000 F.
- 15-01-2013, Remboursement de la moitié de l'emprunt, par chèque.
- 20-01-2013, Reçu d'un client, par chèque, la somme de 350 000 F.
- 22-01-2013, Vente de marchandises à 1 200 000 F.

- 25-01-2013, Règlement du salaire du gérant en espèces 145 000 F.
- 28-01-2013, Remis au fournisseur du bâtiment 600 000 F par chèque.
- 30-01-2013, Reçu des activités annexes 75 000 F en espèces.
- 31-01-2013, Stock final de marchandises : 300 000 F.

Travail à faire

1. Enregistrer toutes les opérations dans le livre journal de l'entité.
2. Présenter l'extrait du grand livre pour le mois de janvier 2013.
3. Présenter la balance des comptes au 31-01-2013.
4. En déduire de la balance, le compte de résultat et le bilan de l'entité.

LES ACHATS ET LES VENTES DE BIENS ET DE SERVICES

Les opérations d'achats et de ventes sont des opérations courantes de l'entité. Elles font l'objet de l'établissement d'un document appelé **facture**.

La facture indique le détail des biens et services vendus et le net à payer.

La facture constitue le document de base de l'enregistrement comptable.

La facture est établie par le fournisseur et doit obligatoirement comporter :

- Les prix hors taxes des biens ou services vendus
- Le taux et le montant de la TVA facturée
- L'identification du fournisseur qui délivre la facture (nom, adresse, etc...)
- L'identification du client (nom, adresse, etc...)
- Le net à payer de la facture.

1. LES ELEMENTS SOUSTRACTIFS DE LA FACTURE

11. LES RÉDUCTIONS COMMERCIALES

- **La remise** : c'est une réduction accordée par le fournisseur à un client compte tenu de sa qualité ou de la quantité des marchandises achetées.
- **Le rabais** : c'est une réduction accordée par le fournisseur à un client compte tenu de la non conformité des marchandises livrées, du retard dans le délai de livraison ou de la détérioration subie par les biens.
- **La ristourne** : c'est une réduction accordée par le fournisseur à un client sur l'ensemble des opérations réalisées au cours d'une période.

12. LA RÉDUCTION FINANCIERE

Il s'agit de l'escompte de règlement, qui est une réduction accordée par le fournisseur à un client lors d'un règlement anticipé ou au comptant.

13. AUTRES REDUCTIONS

Les avances et acomptes sur commandes viennent en diminution du net à payer de la facture.

2. LES ELEMENTS ADDITIFS DE LA FACTURE

21. LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt général sur la consommation.

Il est prélevé au travers des entités, sur les consommations des ménages, au profit de l'état. Les entités ne jouent qu'un rôle de collecteur d'impôt, car cet impôt indirect n'est supporté que par le consommateur final.

Le taux de la TVA est de 18%, applicable sur le montant hors taxe du bien.

22. LES FRAIS DE TRANSPORT

Le transport d'un bien peut être assuré :

- Soit par le fournisseur du bien (avec ses propres moyens)
Le transport assuré par le fournisseur lui-même est soumis à la TVA, car accessoire à l'activité principale qui est la vente. On parle de port facturé (ou port forfaitaire). Il entre dans la base de calcul de la TVA.
- Soit par un spécialiste du transport (société de transport)
Le transport assuré par une société de transport n'est pas soumis à la TVA. En effet, le fournisseur expédie les biens au client, puis lui adresse sa facture (biens + transport). On dit que les biens voyagent en port payé ou en port avancé ou en port récupéré.

23. LES EMBALLAGES

Les emballages perdus et consignés augmentent le montant de la facture.

3. LA FACTURE DE DOIT

31. PRESENTATION DE LA FACTURE DE DOIT

Le 12/06/2018, ZAZA a reçu des marchandises de son fournisseur MINA.

La facture N° 26 comporte les éléments suivants :

- Marchandises 46 000 000 F HT
- Remise 5%, Rabais 10%, Escompte 2%
- TVA 18%
- Transport avancé 1 518 788 F
- Emballages consignés 7 612 000 F TTC
- Avance sur commande 20 000 000 F

MINA	12/06/2018
F. N° 26	DOIT : ZAZA
Marchandises	46 000 000
- Remise 5%	2 300 000
= Net commercial 1	43 700 000
- Rabais 10%	4 370 000
= Net commercial 2	39 330 000
- Escompte 2%	786 600
= Net financier	38 543 400
+ TVA 18%	6 937 812
+ Transport avancé	1 518 788
+ Emballages consignés	7 612 000
- Avance sur commande	20 000 000
= Net à payer	34 612 000

32. COMPTABILISATION DE LA FACTURE DE DOIT

CHEZ LE FOURNISSEUR

411		----- Date -----		
673		Clients	Net à payer	
4191		Escompte accordé	Escompte	
		Avance reçue	Avance	
	701	Ventes de marchandises		Dernier Net Ccial
	4431	TVA sur ventes		TVA
	7071	Port et autres frais		Port
	4194	Emballages consignés		Embal. Consignés
		(Facture de vente N°)		

CHEZ LE CLIENT

6011		----- Date -----		
6015		Achats de marchandises	Dernier Net Ccial	
4452		Frais sur achats	Port et autres frais	
4094		TVA sur achats	TVA	
		Emballages à rendre	Embal. Consignés	
	401	Fournisseurs		Net à payer
	773	Escomptes obtenus		Escompte
	4091	Avance versée		Avance
		(Facture d'achat N°)		

TAF : Comptabilisation de la facture ci-dessus chez le fournisseur et chez le client.

CHEZ LE FOURNISSEUR MINA

411		----- 12/06/2018 -----		
673		Clients		
4191		Escomptes accordés		
		Avance reçue		
	701	Ventes de marchandises		
	4431	TVA sur ventes		
	7071	Port et autres frais		
	4194	Emballages consignés (Facture N° 26)		

CHEZ LE CLIENT ZAZA

6011		----- 12/06/2018 -----		
6015		Achats de marchandises		
4452		Frais sur achats		
4094		TVA sur achats		
		Emballages à rendre		
	401	Fournisseurs		
	773	Escomptes obtenus		
	4091	Avance versée (Facture N° 26)		

33. EXEMPLE

La société NADO réalise les opérations suivantes :

- 05/05/2018, Vente de marchandises au client OLLA 15 000 000 FHT, remise 10%, rabais 5%, escompte 4%, TVA 18%, port payé 350 000 F, emballages consignés 850 000 FTTC, avance 5 000 000 F, Facture N° 205.
- 25/05/2018, Achat de marchandises 8 000 000 FHT, rabais 10%, escompte 3%, port facturé 200 000 FHT, TVA 18%, emballages consignés 600 000 FTTC, avance 2 000 000 F. Facture N°56 de SOW.

Travail à faire : Présenter les factures et les enregistrer chez NADO.

4. LA FACTURE D'AVOIR

La facture d'avoir est un document établi par le fournisseur et qui constate une reconnaissance de dettes envers le client (le fournisseur doit au client).

La facture d'avoir est établie pour constater soit un retour de marchandises, soit une réduction hors facture, soit une déconsignation d'emballages.

41. PRINCIPE

Toute facture d'avoir est liée à une facture de doit.

Toutes les réductions portées sur la facture de doit (sauf l'avance) se répètent sur la facture d'avoir. Mais pour les majorations, c'est la TVA qui est automatique.

Chez le Fournisseur

701 4431 4194		----- Date ----- Ventes de marchandises TVA sur ventes Emballages consignés	DNC TVA Retour Embal.	
	411 673	Client Escompte		NAVC Escompte

Chez le Client

401 773		----- Date ----- Fournisseurs Escompte	NAVC Escompte	
	6011 4452 4094	Achats de marchandises TVA sur achats Emballages		DNC TVA Retour Embal.

42. EXEMPLE

La société ALLAH achète de la marchandise à son fournisseur SYLLA le 20 Mars 2018 à 8 000 000 FHT, remise 5%, escompte 2%, TVA 18%, port payé 250 000 F, emballages 400 000 FTTC, avance 3 500 000 F, Facture N° 51.

Le 30 Mars 2018, ALLAH retourne une partie de la marchandise d'une valeur de 1 000 000 FHT, pour non-conformité. Facture d'avoir N° AV015.

Travail à faire : Présenter les factures et les écritures comptables nécessaires chez le fournisseur et chez le client.

5. LES EMBALLAGES

Les emballages sont des objets destinés à contenir les matières, les produits achetés, fabriqués ou vendus.

51. LES TYPES D'EMBALLAGES

- Matériel d'emballage ou emballage immobilisé : il sert aux besoins interne de l'entité. il constitue une immobilisation pour l'entreprise.
- Emballages commerciaux : on distingue 2 types :
 - Emballages perdus : ils sont vendus au client avec la marchandise. Le prix de l'emballage est compris dans le prix de la marchandise.
 - Emballages récupérables : ils sont prêtés ou consignés aux clients par le fournisseur (bouteilles de gaz, casier de sucrerie ...)

52. LES ACHATS D'EMBALLAGES

521. L'ACHAT DE MATÉRIEL D'EMBALLAGE

D. 243 Matériel d'emballage récupérable identifiable

D. 4451 État, TVA / immobilisations

C.481 Fournisseurs d'investissements

Exemple : On vous fournit la facture suivante :

IVOIREMBAL	01/11/14
Facture : N° 102	Doit : SOLIBRA
1 Cuve (1000 litres)	1 000 000
TVA 18 %	180 000
Transport	60 000
NAP	1 240 000

TAF : Enregistrer cette facture chez SOLIBRA

243		----- 01/11/2014 -----		
4451		Matériel d'emballage récupérable identifiable	1 060 000	
		État, TVA sur immobilisations	180 000	
	481	Fournisseurs d'immobilisations (Facture N° 102)		1 240 000

522. L'ACHAT D'EMBALLAGES COMMERCIAUX

D. 6081 Achat d'emballages perdus

D. 6082 Achat d'emballages récupérables

D. 6085 Frais sur achats d'emballages

D. 4452 État, TVA/achats

C. 401 Fournisseurs

SUPPORT DE COURS

Exemple : On vous fournit la facture suivante :

SONACO	03/11/14
Facture : N° 110	Doit : NESTLE
200 Cartons	1 200 000
TVA 18 %	216 000
Port payé	50 000
NAP	1 466 000

TAF : Enregistrer cette facture d'achat d'emballages perdus chez NESTLE

6081		-----		
6085		03/11/2014 -----	1	
4452		----	200 000	
	401	Achat d'emballages	50 000	1 466
		perdus	216 000	000
		Frais sur achats		
		État, TVA sur achats		
		Fournisseurs		
		(Facture d'achat N° 110)		

53. LA CONSIGNATION ET LA DECONSIGNATION DES EMBALLAGES RECUPERABLES

531. PRINCIPE DE COMPTABILISATION

Les emballages consignés demeurent la propriété du vendeur.

Pour inciter le client à retourner les emballages, le vendeur les lui consigne TTC.

Chez le Fournisseur	Chez le Client
D : 411 Client / C : 4194 Client, dette pour embal.	D : 4094 Fournisseur, créance pour embal. / C 401 : Fournisseur

- La reprise des emballages au prix de consignation :
le client retourne les emballages en bon état et dans les délais. Le fournisseur lui rend tout son argent de consignation :

Chez le Fournisseur	Chez le Client
D : 4194 Client, dette pour embal. / C : 411 Client	D : 401 Fournisseur / C : 4094 Fournisseur, créance pour embal.

- La reprise des emballages à un prix inférieur au prix de consignation :
Dans les cas de non respect des délais de restitution ou d'emballages endommagés par le client, le fournisseur peut reprendre les emballages à un prix inférieur au prix de consignation.
La différence HT entre le prix de consignation et le prix de reprise constitue un profit (bonis) pour le vendeur et une perte pour le client :

Chez le Fournisseur	Chez le Client
D : 4194 Client, / C : 411 Client dette pour embal. / C : 7074 Bonis sur reprise . . . / C : 4431 TVA sur ventes	D : 401 Fournisseur / C : 4094 Fournisseur, créance D : 6224 Malis sur emballages / pour emballages à rendre D : 4452 TVA sur achats /

- La non restitution des emballages par le client : Il peut arriver que les emballages ne soient pas rendus par le client. Pour le vendeur, il s'agit d'une vente. Pour le client il s'agit d'un achat (ou d'une perte).

Chez le Fournisseur	Chez le Client
D : 4194 Client, / C : 7074 Bonis sur reprise . . dette pour embal. / C : 4431 TVA sur ventes	D : 6082 Embal. Récupérables . . / D : 6224 Malis sur emballages / C : 4094 Fournisseur, créance D : 4452 TVA sur achats / pour emballages à rendre

532. EXEMPLE

La SA ALPHA réalise avec son client N'GON, les opérations suivantes :

- ✓ 01/04/N : Facture N°450 de vente de marchandises 5 000 000 FHT, Remise 5%, TVA 18%, 100 emballages consignés à 5 900 FTTC l'unité.
- ✓ 05/04/N : Retour de 70 emballages dont 50 repris au prix de consignation, et le reste à 80% du prix de consignation. Facture d'avoir N° 455.
- ✓ 10/04/N : Le client N'GON informe son fournisseur qu'il ne pourra pas Restituer le reste des emballages (12 inutilisables) facture doit N° 465.

TAF : Présenter les factures et les écritures comptables nécessaires, chez le fournisseur et chez le client.

6. EXERCICES

EXERCICE N° 1 (Corrigé)

Le 05/09/2018, la société NOSSA achète des marchandises à MEGAS:

- Rabais 5%, Remise 3%, Escompte 2%
- Port avancé 150 000 F
- 100 Emballages consignés à 5 900 FTTC l'unité
- TVA 18%
- Avance 5 000 000 F
- Net à payer 70 333 582 F

Travail à faire : Présenter la facture et les écritures comptables chez MEGAS et chez NOSSA

SOLUTION

MEGAS	05/09/2018
Fact. N°	Doit : NOSSA
Marchandises	X
Rabais 5%	0,05X
Net Ccial1	0,95X
Remise 3%	0,0285 X
Net Ccial2	0,9215 X
Escompte 2%	0,01843 X
Net financier	0,90307 X
TVA 18%	0,1625526 X
Port	150 000
Emballages	590 000
Avance	5 000 000
Net à payer	1,0656226 X – 4 260 000

MEGAS	05/09/2018
Fact. N°	Doit : NOSSA
Marchandises	70 000 000
Rabais 5%	3 500 000
Net Ccial1	66 500 000
Remise 3%	1 995 000
Net Ccial2	64 505 000
Escompte 2%	129 010
Net financier	63 214 900
TVA 18%	11 378 682
Port	150 000
Emballages	590 000
Avance	5 000 000
Net à payer	70 333 582

Posons $1,0656226 X - 4\,260\,000 = 70\,333\,582 \rightarrow X = 70\,000\,000$

SUPPORT DE COURS

Chez le fournisseur MEGAS

		----- 05/09/2018 -----		
411		Clients	70 333 582	
673		Escomptes accordés	129 010	
4191		Avance reçue	5 000 000	
	701	Ventes de marchandises		64 505 000
	4431	TVA sur ventes		11 378 682
	7071	Port et autres frais		150 000
	4194	Emballages consignés (Fact. N° ...)		590 000

Chez le client NOSSA

		----- 05/09/2018 -----		
6011		Achats de marchandises	64 505 000	
6015		Frais sur achats	150 000	
4452		TVA sur achats	11 378 682	
4094		Emballages à rendre	590 000	
	401	Fournisseurs		70 333 582
	773	Escomptes obtenus		129 010
	4091	Avance versée (Facture N°....)		5 000 000

EXERCICE N° 2

La société MANOU réalise les opérations suivantes en Décembre 2017.

- ❖ Le 08/12/2017, La société MANOU adresse la facture N° 19 au client WARA, pour livraison des marchandises :
 - Marchandises brut HT : ?
 - Remise 1 : 10% et Remise 2 : 972 000 F
 - Escompte : 3 %
 - Net financier : 14 771 160 F
 - Port facturé : ?
 - TVA (18 %) : 2 700 000 F
 - Les emballages HT sont de 10 fois le port facturé.
 - Avance 4 980 400 F
- ❖ Le 10/12/2017, le client WARA retourne une partie de la marchandise de valeur 5 000 000 FHT et les 3/4 des emballages (repris au prix de consignation) ; Facture N°21. Le transport de 100 000 F payé par WARA ce jour à Tra-transport est à la charge du fournisseur. Facture N°009.
- ❖ Le 15/12/2017, le client WARA retourne la moitié des emballages restants repris à 3/5 du prix de consignation TTC, Facture N° 25.
- ❖ Le 20/12/2017, le client WARA reçoit la facture N° 30 pour conservation du reste des emballages.

Travail à faire : Présenter les factures et les écritures comptables nécessaires chez le fournisseur et chez le client.

EXERCICE N° 3

L'entité NANA a effectué les opérations suivantes :

- 02/05/2015 : Facture N° 15 au client OMA : Marchandises ?, Rabais 4 000 000 F, Remise 3%, Port facturé 590 000 FTTC, 150 Emballages consignés à 6 000 FHT l'unité, TVA 18%, L'avance est de 0,07552 fois la valeur de la marchandise, Le net à payer est de 1,0325 fois la valeur de la marchandise.
- 05/05/2015 : Le client OMA retourne 10% de la marchandise du 02 mai et 1/3 des emballages au prix de consignment. Facture N° 19.
- 10/05/2015 : Le client OMA retourne 75% des emballages restants repris à 5 900 FTTC l'unité. Facture N° 21.
- 15/05/2015 : Le client OMA conserve le reste des emballages (10 emballages sont devenus inutilisables). Facture N° 24.

Travail à faire : Présenter les factures et les comptabiliser chez le fournisseur et chez le client.

LA DECLARATION DE LA TVA

1. LES GENERALITES

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est un impôt général sur la consommation. Elle est prélevée au travers des entités, sur les consommations des ménages, au profit de l'Etat. Les entités ne jouent qu'un rôle de collecteur d'impôt, car cet impôt indirect n'est supporté que par le consommateur final. Toutes les activités faites en Côte d'Ivoire et motivées par le profit sont imposables à la TVA.

2. LES OPERATIONS NON IMPOSABLES

- Les exemptions : ce sont les opérations se situant en dehors du champ d'application de la TVA (activités agricoles, salaires, exportations)
- Les exonérations : ce sont les opérations se situant en principe dans le champ d'application de la TVA, mais pour des raisons économiques ou sociales en sont exclues (certains produits pharmaceutiques, certains produits alimentaires, livres scolaires, timbres...).

3. LE MECANISME DE LA TVA

31. LE SCHEMA DU MECANISME DE LA TVA

BLOHORN achète les graines de palme aux planteurs, les transforme en huile raffinée vendue aux consommateurs.

BLOHORN → Grossiste → Détaillant → Consommateur final

BLOHORN	Achat 1 000 FHT Vente 1 500 FHT TVA 270 F TTC = 1 770 F	TVA à payer = 270 F → Etat
GROSSISTE	Achat 1 500 FHT TVA 270 F Vente 1 700 FHT TVA 306 F TTC = 2 006 F	TVA à payer = 306 – 270 = 36 F → Etat
DETAILLANT	Achat 1 700 FHT TVA 306 F Vente 2 000 FHT TVA 360 F TTC = 2 360 F	TVA à payer = 360 – 306 = 54 F → Etat
CONSOMMATEUR FINAL	Achat 2 000 FHT TVA 360 F TTC 2 360 F dont 360 F de TVA supportée	

NB : La TVA reversée par les agents (collecteurs) à l'état est de : $270 + 36 + 54 = 360$ F

32. LE TAUX DE LA TVA

Le taux de la TVA est de 18%, applicable sur le montant hors taxe de l'opération. Cependant, si vous avez une opération toute taxe comprise (TTC), il faut diviser le montant par 1,18 pour avoir le montant hors taxe. Il faut noter que les opérations bancaires sont soumises à la taxe sur les prestations de service (TPS) ou encore la taxe sur les opérations bancaires (TOB). Cette taxe est de 10%, applicable sur le montant hors taxe de l'opération.
NB : le taux de TVA est de 9% pour les pâtes alimentaires à base de semoule de blé, le lait et les matériels de production d'énergie solaire.

4. LA DEDUCTIBILITE DE LA TVA

La loi donne la possibilité aux entités assujetties (collecteurs d'impôt) de récupérer la TVA qu'elles ont payées sur les achats de telle sorte que ces entités ne supportent pas cet impôt.

Il existe certaines opérations sur lesquelles la TVA reste non déductible :

- Les acquisitions de meubles de bureau (mobiliers de bureau)
- Les acquisitions de véhicules de tourisme de plus de 12 chevaux.

5. LE CALCUL DE LA TVA

Toute entité soumise à la TVA est tenue de faire une déclaration chaque fin de mois, sur les opérations commerciales réalisées au cours du mois.

Cette déclaration consiste à calculer la TVA à payer du mois :

443 TVA COLLECTÉE (sur ventes, prestations de service, travaux, ...)

- 445 TVA RECUPERABLE (sur immobilisations, achats, services extérieurs, ...)

= 4441 TVA DUE (OU 4449 CREDIT DE TVA)

6. EXERCICES

EXERCICE N° 1 (corrigé)

La société AKA a réalisé au cours du 1^{IER} trimestre de l'année N, les opérations suivantes :

Éléments	Janvier	Février	Mars
Ventes de marchandises HT	190 000 000	185 000 000	127 000 000
Achats de marchandises HT	46 000 000	60 000 000	25 000 000
Acquisitions d'immobilisations HT	30 000 000	180 000 000	20 600 000
Services extérieurs HT	12 000 000	11 000 000	19 600 000

- 10 % des ventes de Janvier ont été réalisées à l'exportation
- 20 % des immobilisations de Février sont des meubles de bureau

Travail à faire : Calculer la TVA due à la fin de chaque mois, et la comptabiliser.

SOLUTION

OPÉRATIONS		JANVIER	FÉVRIER	MARS
J F M	<u>TVA collectée sur ventes</u>			
	190 000 000 x 0,9 x 0,18	30 780 000		
	185 000 000 x 0,18		33 300 000	
	127 000 000 x 0,18			22 860 000
J F M	<u>TVA récupérable sur achats</u>			
	46 000 000 x 0,18	8 280 000		
	60 000 000 x 0,18		10 800 000	
	25 000 000 x 0,18			4 500 000
J F M	<u>TVA récupérable sur immobilis.</u>			
	30 000 000 x 0,18	5 400 000		
	180 000 000 x 0,8 x 0,18		25 920 000	
	20 600 000 x 0,18			3 708 000
J F M	<u>TVA récupérable sur services</u>			
	12 000 000 x 0,18	2 160 000		
	11 000 000 x 0,18		1 980 000	
	19 600 000 x 0,18			3 528 000
TVA du mois		14 940 000	-5 400 000	11 124 000
Crédit antérieur de TVA		0	0	5 400 000
TVA due		14 940 000	0	5 724 000

Comptabilisation de la déclaration de TVA

4431		----- 31/01/N -----		
		TVA facturée sur ventes	30 780 000	
	4451	TVA récupérable sur immobilisations		5 400 000
	4452	TVA récupérable sur achats		8 280 000
	4454	TVA récupérable sur services extérieures		2 160 000
	4441	État, TVA due (Déclaration TVA Janvier N)		14 940 000
4431		----- 30/02/N -----		
		TVA facturée sur ventes	33 300 000	
	4449	État, crédit de TVA	5 400 000	
	4451	TVA récupérable sur immobilisations		25 920 000
	4452	TVA récupérable sur achats		10 800 000
	4454	TVA sur services (Déclaration TVA Février N)		1 980 000
4431		----- 31/03/N -----		
		TVA facturée sur ventes	22 860 000	
	4451	TVA récupérable sur immobilisations		3 708 000
	4452	TVA récupérable sur achats		4 500 000
	4454	TVA récupérables sur services extérieures		3 528 000
	4449	État, crédit de TVA		5 400 000
	4441	État, TVA due (Déclaration TVA de Mars N)		5 724 000

EXERCICE N°2

L'entité BORY vous présente les factures suivantes :

HIBO	03/06/2015
F. 425	Doit : BORY
Marchandises	3 500 000
Remise 10%	350 000
Net Ccial1	3 150 000
Remise 5%	157 500
Net Ccial2	2 992 500
Escompte 2%	59 850
Net financier	2 932 650
TVA 18%	527 877
Port avancé	80 000
Net à payer	3 540 527

BORY	05/06/2015
F. 57	Doit : EZZA
Marchandises	10 000 000
Rabais 10%	1 000 000
Net Ccial	9 000 000
Escompte 3%	270 000
Net financier	8 730 000
TVA 18%	1 571 400
Port payé	120 000
N A P	10 421 400

VICKY	12/06/2015
F. 75	Doit : BORY
Matériel Industriel	2 500 000
Port facturé	40 000
Montant HT	2 540 000
TVA 18%	457 200
N A P	2 997 200

BORY	15/06/2015
F. AV 78	Avoir : FLORA
Marchandises	1 200 000
Remise 5%	60 000
Net Ccial	1 140 000
Escompte 2%	22 800
Net financier	1 117 200
TVA 18%	201 096
N A V C	1 318 296

Travail à faire :

1. Enregistrer toutes les factures au journal de l'entité BORY
2. Calculer la TVA à payer du mois de juin 2015, sachant qu'en fin mai il existait un crédit de TVA de 100 000 F.
3. Comptabiliser la déclaration de TVA au journal de l'entreprise.

EXERCICE N°3

L'entité OSY fabrique les produits A et B à partir de la matière 1^{IERE} MP.

Le produit fini A est taxable à la TVA au taux de 18%.

Le produit fini B est exonéré de TVA.

Les marchandises achetées et revendues sont soumises à la TVA, taux 18%.

L'entité réalise en mars 2016 les opérations suivantes :

- 05/03/2016 : Achat marchandises 22 000 000 FHT ; Remise 10% ; Escompte 2% ; TVA 18% ; Port payé 103 280 F ; 8 000 Emballages à 3 304 FTTC l'unité.
- 10/03/2016 : Achat matière 1^{IERE} à 43 000 000 FHT ; Remise 10%, TVA 18%
- 14/03/2016 : Vente produits B à 46 800 000 F, Remise 5%, Escompte 3%.

- 21/03/2016 : Achat d'une machine de production à 12 300 000 FHT ; Remise 10% ; Port facturé 723 620 FHT ; TVA 18%.
- 25/03/2016 : Restitution des emballages repris à 2 950 FTTC l'unité.
- 27/03/2016 : Vente produits A à 53 000 000 FHT; Remise 600 000 F ; TVA 18% ; Avance 6 000 000F.
- 29/03/2016 : Vente de marchandises à 23 000 000 FHT ; Remise 9% ; TVA 18% ; Port avancé 200 000 F.
- 30/03/2016 : Achat véhicule livraison (20 chevaux) à 30 600 000 FHT; Remise 14% ; Avance 5 000 000 F; TVA 18%.

NB : Prorata de déduction de la TVA 80%

Travail à faire

1. Présenter toutes les factures
2. Comptabiliser toutes les opérations dans le journal de OSY.
3. Présenter la déclaration de TVA du mois et la comptabiliser.

LES REGLEMENTS (LES OPERATIONS DE TRESORERIE)

1. LES REGLEMENTS AU COMPTANT

11. LE REGLEMENT EN ESPECES

Le règlement en espèces s'effectue en pièces et billets de banque sur la base des pièces de caisse et des tickets de retraits ou de versements bancaires :

- Au débit du compte 57 Caisse ; si entrée d'espèces dans la caisse
- Au crédit du compte 57 Caisse ; si sortie d'espèces de la caisse.

111. LA PIECE DE CAISSE

La pièce de caisse est le document de base qui constate toute entrée ou toute sortie d'argent de la caisse de l'entité.

112. EXEMPLE

SOCIETE ANO	PIECE DE CAISSE N° 35
RECETTE – DEPENSE	
Vente de marchandises TTC	590 000 F
Bouake, le 24/10/2016	
Le Caissier	

Enregistrons cette opération dans le journal de la société ANO.

4111		----- 24/10/2016 -----		
		Client	590 000	
	7011	Vente de marchandises		500 000
	4431	TVA sur ventes		90 000
571		Caisses	590 000	
	4111	Client (PC N° 35)		590 000

12. LE REGLEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE

121. DEFINITION

Le chèque bancaire est un ordre de paiement donné, par le tireur (titulaire du compte bancaire) à sa banque :

- en faveur de lui – même (retrait d'espèces)
- en faveur d'un tiers (bénéficiaire du chèque).

122. LA CIRCULATION DU CHEQUE

➤ Réception du chèque par le fournisseur :

D 513 Chèque à encaisser / C 41.. Clients et comptes rattachés

- Dépôt du chèque par le fournisseur à sa banque :
D 514 Chèque à l'encaissement / C 513 Chèque à encaisser
- Réception de l'avis de crédit par le fournisseur (réception des fonds) :
D 521 Banque / C 514 Chèque à l'encaissement
Il peut arriver que cette opération comporte des frais bancaire.
D 521 Banque / C 514 Chèque
D 6312 Frais bancaire (frais TTC) / à l'encaissement

NB : Chez le client l'on débite le 4011 Fournisseur et crédite le 521 Banque

123. LE CAS DU CHEQUE IMPAYE

Lorsque le chèque revient impayé (avec des frais d'impayé) :

- **Chez le fournisseur**
 - Constatation des frais d'impayé TTC : D 6318 / C 521
 - Imputation des frais au client : D 4131 / C 7078 et C 514
 - En cas d'arrangement avec le client D 4111/ C 4131 et C 7713 et C 7078
- **Chez le client**
 - Annulation de l'écriture de règlement : D 521 / C 4011
 - Prise en charge des frais : D 6318 / C 4011
 - Arrangement avec le fournisseur : D 6744 et D 628 / C 4011

13. LE REGLEMENT PAR MONNAIE ELECTRONIQUE

L'instrument de monnaie électronique est constitué d'une valeur monétaire stockée sous forme électronique (y compris magnétique), représentant une créance sur l'émetteur qui est remise contre des fonds d'opérations de paiement ou de transfert d'argent. Pour tout chargement et paiement par instrument de monnaie électronique l'entité doit réclamer un justificatif.

- Cas du chargement (Dépôt d'argent chez l'opérateur)
D 55 Instrument de monnaie électronique / C 52. ou 57. Trésorerie
D 6462 Droit de timbre... /
- Cas d'un paiement effectué ou d'un transfert d'argent à un tiers
D 40.. Compte de tiers et D 6317 Frais et 6462 Droit de timbre
/ C 55 Instrument de monnaie électronique
- Cas d'un paiement reçu : D 55 / C 41..

14. EXEMPLES

141. REGLEMENT SOUS ESCOMPTE CONDITIONNEL

Lorsque le règlement d'une facture, qu'il soit en espèces ou par chèque, est sous escompte conditionnel, le schéma d'écriture est le suivant :

- **Chez le fournisseur** : D 5... et D 673 et D 4431 / C 4111
- **Chez le client** : D 4011 / C 5... et C 773 et C 4452

142. EXERCICE 1

Le 20/5/16, la SA YALO achète la marchandise à la SA KALOU 2 000 000 FHT, remise 10%, TVA 18%, port récupéré 200 000 F, emballages 590 000 FTTC, avance 800 000 F, escompte de 10% si règlement avant le 30/05/2016.

Le 25/05/2016, la SA YALO règle le fournisseur KALOU par 2 chèques :

- Le chèque N° AA0050 dont le montant est de 2/5 de la créance.
- Le chèque N° AB0051 du reste de la créance.

Le 27/05/2016, KALOU dépose les 2 chèques à la banque.

Le 28/05/2016, KALOU reçoit l'avis de crédit du chèque N° AA0050, frais bancaire 20 000FHT, TPS 10%.

Le 30/05/2016, KALOU reçoit l'avis d'impayé du chèque N° AB0051, frais d'impayé 33 000 FTTC.

Le 01/06/2016, KALOU informe son client YALO de la situation

Le 03/06/2016, KALOU accepte la proposition de YALO pour un paiement fin juin 2016. Intérêt retard 20 000 F et frais communication 5 000 F.

Présenter les écritures chez YALO et chez KALOU.

143. EXERCICE 2

L'entité KONUS a effectué les opérations suivantes :

- 04/08/2018, elle dépose la somme de 200 000 F sur son compte Orange Money, droit de timbre 100F
- 15/08/2018, un client lui fait un dépôt de 480 000 F.
- 20/08/2018, elle effectue un paiement sur le compte du fournisseur ALONZO : 375 700 F, dont 5 600 F de frais et 100 F de timbre.

Travail à faire : Présenter les écritures chez KONUS et chez ALONZO

2. LES REGLEMENTS A TERME

Les opérations d'achats ou de ventes sont dites à terme lorsque le règlement est différé et n'intervient qu'après un certain délai. Dans ce cas, la dette du client (ou la créance du fournisseur) est souvent matérialisée, jusqu'à échéance (date à laquelle la dette devient immédiatement exigible), par un document appelé **effet de commerce**.

Le SYSCOA limite la notion d'effet de commerce aux traites (lettres de change) et aux billets à ordre.

La lettre de change (traite) est établie par le créancier (le tireur), puis acceptée par le débiteur (le tiré).

Le billet à ordre est établi par le débiteur (le tiré) et adressé au créancier.

NB : Billet à ordre et lettre de change sont comptabilisés de la même façon.

21. LA CREATION ET L'ACCEPTATION DES EFFETS

Toute opération d'achat –vente entre un client et un fournisseur peut être réglée par effet de commerce.

Principe de comptabilisation

LIBELLES	CHEZ LE FOURNISSEUR	CHEZ LE CLIENT
Création de l'effet	D : 4121 / C : 4111	D : 4011 / C : 4021

22. L'ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

Un effet de commerce peut être endossé par le tireur au profit d'une autre entreprise (le bénéficiaire).

Principe de comptabilisation

LIBELLES	CHEZ LE TIREUR	CHEZ LE BENEFICIAIRE
Endossement de l'effet	D : 4011 / C : 4121	D : 4121 / C : 4111

23. L'ENCAISSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

Le bénéficiaire de l'effet charge sa banque de l'encaissement de l'effet auprès de la banque du tiré.

Principe de comptabilisation

LIBELLES	CHEZ LE FOURNISSEUR	CHEZ LE CLIENT
Encaissement de l'effet (À l'échéance)	D : 512 / C : 4121 (Remise à l'encaissement)	R A S
	D : 521 / D : 6312 / C : 512 (Avis de crédit)	D : 4021 / C : 521 (Avis de débit)

Exemple : Le 15/10/2016, le fournisseur YAPO vend la marchandise au client ATSE : 300 000 FHT, TVA 18%. Le 20/10/2016 création effet commerce N° 36 entre YAPO et ATSE, échéance le 20/11/2016. Le 18/11/2016, le fournisseur YAPO remet la traite à l'encaissement auprès de la banque. Il reçoit le 21/11/2016, un avis de crédit (commission bancaire 10 000 FHT, TPS 10%). Le 22/11/2016, le client ATSE reçoit un avis de débit du montant du nominal.
Travail à faire : Présenter les écritures comptables nécessaires.

NB : La TPS (TOB) sur les commissions bancaires est non récupérable

24. L'ESCOMPTE DES EFFETS DE COMMERCE

Le fournisseur peut, compte tenu de certains problèmes de trésorerie, ne pas attendre la date d'échéance de l'effet de commerce pour percevoir son argent. Il peut escompter (vendre, négocier) l'effet de commerce auprès d'une banque.

Principe de comptabilisation

LIBELLES	CHEZ LE FOURNISSEUR	CHEZ LE CLIENT
Escompte de l'effet (Avant échéance)	D : 415 / C : 4121 (Remise à l'escompte)	R A S
	D : 521 / D : 675 / C : 565 D : 4454 / (Avis de crédit)	
A l'échéance (Si effet escompté)	D : 565 / C : 415 (si le client règle l'effet)	D : 4021 / C : 521 (Avis de débit)

NB : La TPS (TOB) sur les intérêts bancaires est récupérable (déductible).

Exemple : Supposons maintenant que, le fournisseur YAPO en difficulté de trésorerie, ne peut pas attendre la date du 20/11/2016 pour percevoir son argent. Il négocie la traite N°36 auprès de sa banque, le 30/10/2016. Il reçoit le 01/11/2016 un avis de crédit (Intérêt 20 000 FHT, Frais 8 000 FHT, TPS 10%). Présenter les écritures comptables nécessaires.

NB : A la date d'échéance, après que le client a effectué le paiement auprès de la banque, le fournisseur passe l'écriture suivante, pour solder les comptes 565 et 415.

565	415	----- 20/11/2016----- Escompte de crédits ordinaires Clients, E E N E (Régularisation)	354 000	354 000
-----	-----	--	---------	---------

Chez le client ATSE

Le client n'a aucune écriture à passer pour l'escompte de l'effet de commerce.

Il attend de recevoir son avis de débit à la date d'échéance, pour passer l'écriture suivante :

402	521	----- 20/11/2016----- Fournisseurs, effets à payer Banques (Avis de débit N°..., règlement effet)	354 000	354 0000
-----	-----	---	---------	----------

25. LES EFFETS IMPAYES

Il peut arriver qu'un effet de commerce arrivé à échéance revienne impayé, si le compte du client n'est pas approvisionné.

Il peut s'agit d'un effet à l'encaissement revenu impayé ou un effet escompté revenu impayé.

Principe de comptabilisation

LIBELLES	CHEZ LE FOURNISSEUR	CHEZ LE CLIENT
Constatation de l'effet impayé	<u>Effet à l'encaissement</u> D : 6318 / C 521 (Frais TTC)	D : 4021 / C : 4011 (Annulation du règlement)
	<u>Effet escompté</u> D : 6318 (Frais TTC) / C : 521 D : 565 (Nominal effet) /	

Imputation des frais	<u>Effet à l'encaissement</u> D : 4132 (Nominal + Frais TTC) C : 7078 (Frais TTC) C : 512 (Nominal)	D : 6312 / C : 4011 (Frais TTC)
	<u>Effet escompté</u> D : 4132 (Nominal + Frais TTC) C : 7078 (Frais TTC) C : 415 (Nominal)	
Accord pour création nouvel effet	D : 4121 C : 4132 (Nominal + Frais TTC) C : 7713 (Intérêt de retard) C : 7078 (Autres frais)	D : 4011 D : 6744 D : 6312 C : 4021

Exemple : le 02/11/2016, création d'un effet de commerce entre le fournisseur TEBY et son client CHOTA, suite à une vente de marchandises de 800 000 FHT, TVA 18%. La date d'échéance de l'effet est le 15/12/2016.

Le 12/12/2016, le fournisseur TEBY dépose l'effet de commerce à l'encaissement auprès de la banque. Le 16/12/2016, il reçoit un avis d'impayé, avec des frais d'impayé de 20 000 FHT, TPS 10%.

Le 18/12/2016, CHOTA propose à TEBY la création d'un nouvel effet de commerce sous les conditions suivantes :

- Nouvel effet, échéance 30/01/2017
- Intérêt de retard 30% l'an
- Frais de prorogation 25 000 F

TAF : Présenter les écritures comptables nécessaires.

SOLUTION

La comptabilisation chez le fournisseur TEBY

----- 02/11/2016 -----				
4111		Clients	944 000	
	7011	Ventes de marchandises		800 000
	4431	TVA facturée sur ventes (Facture N° ...)		144 000
----- Dito -----				
4121		Clients, effets à recevoir	944 000	
	4111	Clients (Création Effet N° ..)		944 000
----- 12/12/2016 -----				
512		Effets à l'encaissement	944 000	
	4121	Clients, E A R (Effet à l'encaissement)		944 000
----- 16/12/2016 -----				
6318		Frais bancaire	22 000	
	521	Banque (Frais d'impayé)		22 000
----- Dito -----				
4132		Clients, effet impayé (944 000 + 22 000)	966 000	
	512	Effets à l'encaissement		944 000
	7078	Autres Produits accessoires (Effet impayé)		22 000

4121		----- 18/12/2016 -----		
		Clients, E A R	1 027 225	
	4132	Clients, effet impayé		966 000
	7713	Revenus financiers [966 000 x 30% x (45/360)]		36 225
	7078	Produits accessoires (Création d'un nouvel Effet)		25 000

La comptabilisation chez le client CHOTA

6011		----- 02/11/2016 -----		
4452		Achats de marchandises	800 000	
		TVA récupérable sur achats	144 000	
	4011	Fournisseurs (Facture N°...)		944 000
4011		Fournisseurs	944 000	
	4021	Fournisseurs, effets à payer (Effet N°..)		944 000
4021		----- 16/12/2016 -----		
		Fournisseurs, effets à payer	944 000	
	4011	Fournisseurs (Annulation effet)		944 000
6312		Frais sur effet	22 000	
	4011	Fournisseurs (Frais d'impayé)		22 000
4011		----- 18/12/2016 -----		
6744		Fournisseurs (944 000 + 22 000)	966 000	
6312		Autres intérêts	36 225	
		Autres frais ...	25 000	
	4021	Fournisseurs, E A P (Création nouvel Effet)		1 027 225

3. EXERCICES

EXERCICE 1

La société DABALA, spécialisée dans l'achat et la revente de marchandises diverses, réalise en mars 2014 les opérations suivantes :

- Le 03/03/2014 : Etabli la pièce de caisse N° 110, recettes : 226 560 F ;
objet : vente comptant de marchandises dont remise 5%, escompte 2%,
port facturé HT 5 800 F, TVA 18%.
- Le 10/03/2014 : Emis le chèque N° 047 de 15 819 552 F à l'ordre du
fournisseur société DIA en règlement de la facture A 485 du
28/02/2014, sous escompte conditionnel de 2%, TVA 18%.
- Le 15/03/2014 : Reçu chèque N° 008 du client DAMO en règlement
de la facture N°164 du 27/02/2014, sous escompte conditionnel
de 3%, TVA 18%. Montant de la facture N° 164 : 13 786 000 F.
Cette facture N° 164 comportait des emballages de 800 000 FTTC, un
port facturé de 500 000 FHT et une avance de 2 000 000 F.
- Le 18/03/2014 : reçu le bordereau d'escompte N° 116 de notre
banque SIB, relatif à l'effet N° 454 de 9 185 000 F au 20/04/2014
escompté comportant des agios de 136 000 FHT, dont 36 000 FHT de
commission, TOB 10%.
- Le 20/03/2014 : remise à l'encaissement à la SIB, du chèque N° 008.

- Le 25/03/2014 : reçu l'avis de crédit N° 975 de la SIB, comportant des frais de 25 500 F HT, TOB 10%.

Travail à faire : Enregistrer les opérations réalisées au cours du mois de mars 2014 au journal de la société DABALA.

EXERCICE 2

- Le 08/11/2012, la société YABOA vend de la marchandise à ALOUA : 5 000 000 FHT, remise 10%, escompte 5%, TVA 18%, port 75 500 F.
- Le 10/11/2012, Règlement par effet N° 049. Échéance le 10/12/2012.
- Le 20/11/2012, YABOA fait escompter par sa banque l'effet N° 049.
- Le 22/11/2012, YABOA reçoit un avis de crédit (Agios 40 000 FHT, TPS 10%).
- Le 25/11/2012, la société YABOA vend de la marchandise à son client SOULET. Le net à payer de la facture est de 3 068 000 FTTC.
Le même jour, Ils signent une LDC N° 050, échéance le 10/01/2013.
- Le 10/12/2012, l'effet 049 est honoré par le client ALOUA, par banque.
- Le 12/01/2013, l'effet N° 050 revient impayé (Frais 25 000 FHT, TPS 10%)
- Le 15/01/2013, création nouvel effet N° 051, échéance le 25/01/2013 ; Intérêt de retard 35% l'an ; Frais de dossier 20 000 F
- Le 24/01/2013, YABOA dépose la LDC N° 051 à l'encaissement.
- Le 26/01/2013, le fournisseur YABOA reçoit un avis de crédit (Commissions 33 000 FTTC, TPS 10%).

Travail à faire : Présenter toutes les écritures comptables nécessaires :

1. Chez le fournisseur YABOA
2. Chez le client ALOUA
3. Chez le client SOULET

EXERCICE N° 3

Comptable à la société KOUMBA, vous possédez au 31/01/2012, les renseignements suivants dans les livres comptables de la société.

La société KOUMBA a en portefeuille les effets suivants :

- Effet N°1 sur KOFAS, de 1 050 000 F, échéance le 28/02/2012.
- Effet N°2 sur YASSY, de 2 500 000 F, échéance le 31/03/2012.
- Effet N°3 sur AROU, de 3 000 000 F, échéance le 30/04/2012.

La société KOUMBA est débitrice des effets suivants :

- Effet N°64 de GOYAN, nominal 750 000 F, échéance 10/03/2012.
- Effet N°70 de TABAE, nominal 850 000 F, échéance 15/04/2012.
- Effet N°75 de SOARE, nominal 500 000 F échéance 30/04/2012.

Le 25/02/2012, l'effet N°1 est remis à l'encaissement à la SGBCL.

Le 26/02/2012, l'effet N°2 est escompté auprès de la SGBCL.

Le 28/02/2012, réception du bordereau d'escompte de l'effet N°2,
(Agios 75 000 FHT, TPS 10%).

Le 01/03/2012, l'effet N°1 revient impayé (frais 20 000 FHT, TPS 10%).

Le 10/03/2012, avis de débit relatif au règlement de l'effet N°64

Le 15/03/2012, après consensus, nous tirons un nouvel effet sur KOFAS,
échéance 30/04/2012, intérêt de retard 25% l'an, frais 15 000 F.

Le 31/03/2012, la SGBCI nous informe que YASSY a effectivement réglé l'effet.

Le 13/04/2012, nous demandons un report d'échéance a TABAE.

Le 15/04/2012, TABAE crée un nouvel effet N°80, échéance 15/06/2012,
intérêt de retard 25% l'an, frais 20 000 F.

Le 27/04/2012, l'effet N°3 est remis à l'encaissement.

Le 30/04/2012, avis de crédit relatif à l'effet N°3 (commission 6 000 FHT, TPS 10%).

Le 30/04/2012, avis débit relatif à l'effet N°75.

Travail à faire : Enregistrer ces différentes opérations chez KOUMBA.